

Nexus terrorisme-criminalité : une analyse économique

Mohamed Mehdi Ait-Hamlat, Saïd Souam

DANS **REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE** 2025/4 Vol. 135, PAGES 585 À 619
ÉDITIONS **DALLOZ**

ISSN 0373-2630

DOI 10.3917/redp.354.0585

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-revue-deconomie-politique-2025-4-page-585?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Dalloz.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Nexus terrorisme-criminalité : une analyse économique¹

Mohamed Mehdi Ait-Hamlat²
Saïd Souam³

• BILAN/ESSAI

Le terrorisme et la criminalité organisée s'entrelacent dans des formes d'interaction de plus en plus complexes. Cet article explore les mécanismes économiques et institutionnels qui sous-tendent le nexus entre ces deux formes de violence organisée. En croisant les apports de la littérature sécuritaire et de l'analyse économique du crime et du terrorisme, nous proposons une typologie tridimensionnelle fondée sur la dépendance financière, le degré d'intégration opérationnelle et la capacité de gouvernance territoriale. Nous analysons ensuite les mécanismes économiques qui structurent ces relations, en étudiant les incitations et les stratégies des acteurs impliqués. Enfin, une attention particulière est portée aux politiques publiques mises en place pour contrer ce phénomène, en interrogeant leur efficacité et en soulignant l'importance d'une approche coordonnée qui intègre mesures sécuritaires et politiques socio-économiques.

terrorisme – criminalité organisée – narcoterrorisme – analyse économique – politiques publiques – financement illicite – sécurité internationale

Terrorism-Crime Nexus: An Economic Analysis

Terrorism and organized crime are intertwined in increasingly complex forms of interaction. This article explores the economic and institutional mechanisms underlying the nexus between these two forms of organized violence. Drawing on contributions from security literature and the economic analysis of crime and terrorism, we propose a three-dimensional typology based on financial dependence, degree of operational integration and territorial governance capacity. We then analyze the economic mechanisms structuring these relationships, studying the incentives and strategies of the actors involved. Finally, particular attention is paid to the public policies put in place to counter this phenomenon, questioning their effectiveness and underlining the importance of a coordinated approach that integrates security measures and socio-economic policies.

terrorism – organized crime – narcoterrorism – economic analysis – public policy – illicit finance – international security

1. Nous tenons à remercier les deux rapporteurs anonymes pour leurs précieux commentaires et conseils qui ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de l'article.
2. EconomiX, CNRS, Université Paris Nanterre, aithamlat.mehdi@gmail.com
3. EconomiX, CNRS, Université Paris Nanterre, msouam@parisnanterre.fr

1. Introduction

Le terrorisme est un phénomène qui a pris des dimensions très importantes depuis la fin des années 1990. Le nombre d'attaques terroristes atteint de plus en plus des niveaux très élevés comme en 2015 (cf. Figure 1). On observe une hausse très importante dans les années 2000 à la suite des attentats perpétrés aux États-Unis et de la riposte américaine qui a créé des situations propices au développement de groupes terroristes. En 2010, on observe une baisse importante puis une hausse sans précédent, à la suite notamment du printemps arabe et de la déstabilisation du Moyen-Orient (Syrie, Irak) et de l'Afrique (Libye, Nigeria, et pays du Sahel). Les attaques ont atteint leur apogée en 2015. Avec l'affaiblissement d'Al-Qaïda, les groupes affiliés se sont autonomisés et ont adopté des stratégies de terrorisme de masse. Quels que soient ses raisons idéologiques et ses objectifs, le terrorisme est devenu un instrument de plus en plus utilisé. Il est la source de déstabilisation des pays qui en sont victimes et de dysfonctionnements de leurs économies. La logistique, parfois très sophistiquée, déployée par les groupes terroristes nécessite des moyens financiers conséquents et réguliers. Depuis quelques décennies maintenant, on observe un rapprochement certain entre le terrorisme et la criminalité organisée. En effet, les lignes, autrefois claires, entre le trafic international de drogue, le terrorisme et le crime organisé s'estompent et mutent comme jamais auparavant, quand bien même le crime organisé et le terrorisme ont des objectifs relativement différents (Cilluffo [2000]).

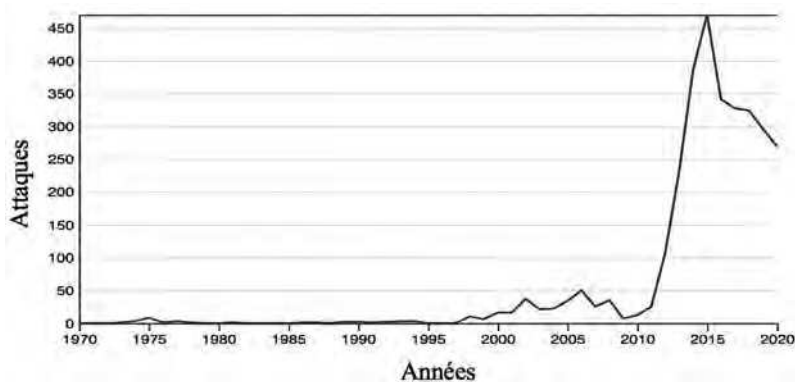
Malgré ces différences notables, la relation se renforce entre ces deux phénomènes socialement dommageables. Cela s'explique d'abord par les similitudes de leurs fonctionnements internes caractérisés par une structure verticale au niveau supérieur de l'organisation et une structure horizontale aux niveaux intermédiaire et inférieur (Björnehed [2004]). De plus, des exemples à l'instar de Chérif Ould Tahar, aussi appelé « El Chapo du Sahel », numéro 2 du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) qui était également à la tête d'un cartel de drogue, confirment les hypothèses d'interconnexions fortes entre terrorisme et narcotrafic. La similitude ne s'arrête pas là et s'étend à l'organisation externe et à la mobilisation des mêmes technologies, notamment en matière de télécommunications, ainsi que des mêmes techniques de blanchiment d'argent. Ils utilisent également les mêmes réseaux pour l'achat d'armes et de faux papiers d'identité. Ce qui peut parfois se traduire par une compétition pour l'utilisation de ces infrastructures et à des guerres entre des groupes terroristes et des groupes criminels, comme au Pérou avec le groupe Sendero Luminoso et en Colombie avec les FARC, avant leur démobilisation et leur conversion en parti politique (Björnehed [2004]).

Les nombreux exemples étudiés dans la littérature sécuritaire montrent clairement que la relation entre le terrorisme et la criminalité peut être

considérée, dans certains cas, comme symbiotique⁴. Les terroristes considèrent les activités criminelles comme une source précieuse de financement. En retour, les criminels bénéficient du développement des activités terroristes qui affaiblissent les gouvernements qui les combattent (Makarenko [2001]). Par ailleurs, ces interrelations sont la source de la création d'organisations plus complexes et d'utilisation de moyens plus sophistiqués (Minami [2010]), ce qui complique encore plus la lutte contre ces structures. En effet, terroristes et criminels profitent mutuellement de leurs expériences respectives pour se renforcer contre les gouvernements qui les combattent. Les terroristes recherchés peuvent, par exemple, profiter de réseaux criminels internationaux pour se cacher, ce qui rend leurs arrestations, par les autorités, plus difficiles. Afin de rendre la lutte contre ces organisations plus efficace, une meilleure compréhension des liens entre le terrorisme et la criminalité internationale s'avère nécessaire.

Cette interconnexion entre la criminalité, le trafic de drogue et le financement du terrorisme est un fléau qui touche actuellement bon nombre de pays sur tous les continents. Le trafic international de drogues représente l'activité criminelle dans laquelle les groupes terroristes sont les plus impliqués (Makarenko [2004]). Les Nations Unies ont été précurseurs dans la lutte contre le financement du terrorisme, notamment à travers la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies n°1377 (2001) qui dispose « *que les actes de terrorisme international constituent l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationale au XXI^e siècle* ».

Figure 1. Évolution du nombre d'attaques terroristes dans le monde. Source : Global Terrorism Database 2022



Par ailleurs et dans le cadre de la coopération internationale, le Conseil de Sécurité souligne « *que les actes de terrorisme international sont contraires aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et que*

4. Voir Kramer [2022] pour une étude détaillée du cas de la Camorra, de D-Company et de la mafia albanaise qui décrit les alliances typiques des groupes terroristes avec le crime organisé.

le financement, la planification et la préparation des actes de terrorisme international, de même que toutes les autres formes d'appui à cet égard, sont pareillement contraires aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies », (Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1373, 2001) en faisant appel à la participation et à la collaboration actives de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour lutter ensemble contre ce fléau.

Le rapport de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) de 2017 fait état d'un revenu net de l'activité liée au trafic de drogues d'environ 243 milliards d'euros par an, ce qui classerait, en termes de Produit Intérieur Brut (PIB), le narcotraffic à la 21^{ème} place du classement mondial. Selon le rapport mondial de l'UNODC de 2019 sur la drogue, une personne sur 18 dans le monde fera usage d'une drogue en 2020, soit 26 % de plus qu'il y a 10 ans. De plus, selon le rapport de l'UNODC de 2023, 296 millions de personnes ont consommé de la drogue en 2021. Ce créneau très lucratif a attisé l'intérêt des groupes terroristes afin de financer directement ou indirectement leurs activités à travers le monde.

Les groupes terroristes, tout comme les groupes criminels, peuvent être considérés comme des agents économiques rationnels qui cherchent à atteindre leurs objectifs grâce au recours à la violence créant des victimes au sein des populations locales et étrangères (Schmid [1996]). Pour ce faire, ils utilisent les failles en matière de sécurité et de contrôle afin de mener leurs activités de trafic et/ou de terrorisme. Cela peut se traduire par des contrôles gouvernementaux limités, une faible application de la loi ou encore des frontières perméables (Polinsky et Shavell [2000]). A titre d'exemple, l'instabilité dans la région du Sahel a été exploitée par les trafiquants de drogue qui cherchent à éviter les contrôles frontaliers plus ou moins stricts. Plusieurs groupes armés non étatiques, ont été actifs dans la région au fil du temps, y compris des groupes terroristes affirmant leur alliance avec Al-Qaïda et Daesh. Ces acteurs utilisent la diversité des sources de revenus habituellement disponibles pour les insurgés, y compris au moins un certain niveau de participation au commerce illicite de drogues comme le cannabis produit au Maroc (Rapport mondial sur la drogue, UNODC 2022). Selon le rapport mondial sur la drogue 2019-2020, le cannabis et ses dérivés représentent 51 % du volume des saisies mondiales de drogues, contre 17 % pour les ATS, 11 % pour la cocaïne et 11 % pour les opioïdes.

En vue de lutter contre ce nexus criminalité-terrorisme, qui devient de plus en plus prégnant, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé aux États, à travers sa résolution n°2322 (2016), de « *renforcer la coopération en vue d'empêcher que les terroristes tirent profit d'activités de criminalité transnationale organisée, de mener des enquêtes et de donner les moyens nécessaires d'engager des poursuites contre les terroristes et les auteurs de crimes transnationaux organisés avec leur concours* ».

Une des principales problématiques relatives à ce nexus est la suivante : comment déterminer le segment qu'il convient d'attaquer pour lutter contre ce fléau ? Autrement dit, les gouvernements et les agences de sécurité devraient-ils allouer plus de ressources à la lutte contre le terrorisme, contre la criminalité ou contre les liens de ce nexus ?

Dans cet article, nous étudions les relations entre la criminalité organisée et le terrorisme, afin de tirer des enseignements pratiques en matière de politiques publiques idoines pour lutter au mieux contre ce phénomène international complexe. Dans un premier temps, nous montrons que l'interconnexion entre criminalité et terrorisme est un phénomène mondial qui prend de l'ampleur et qui se traduit par un large spectre de relations plus ou moins fortes. Nous mobilisons les typologies utilisées dans la littérature sécuritaire. Dans un deuxième temps, nous proposons une revue de la littérature économique du crime appliquée au terrorisme et à l'interconnexion avec le crime organisé. Dans un troisième temps, nous étudions les différences politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre ce fléau et nous questionnons leur efficacité. Enfin, nous concluons par un rappel des principaux enseignements de notre analyse et une mise en perspective des études nécessaires pour mieux appréhender ce phénomène et tenter de l'éradiquer ou tout du moins minimiser ses impacts sur la société.

2. Interconnexions et relations entre criminalité et terrorisme

La littérature académique et sécuritaire, a mis en évidence des liens plus ou moins forts entre les groupes terroristes et les groupes criminels dans différentes régions du monde. De plus, le nexus entre la criminalité et le terrorisme est en constante évolution, ce qui le rend difficile à appréhender. Comme l'illustre Makarenko [2001] avec plusieurs cas importants de narco-terrorisme, les terroristes se livrent de plus en plus à des activités criminelles dans le but de financer le terrorisme, tandis que les criminels se livrent au terrorisme pour influencer les politiques.

L'analyse de la connexion entre le crime et les conflits s'est, dans un premier temps, essentiellement cantonnée à une seule explication causale : c'est l'appât du gain qui est à l'origine des conflits. Selon Collier [2000] et Collier et Hoeffler [2004], c'est l'avidité (greed), plus que les griefs (grievance), qui crée les motivations à s'engager dans les guerres civiles et à les continuer. Collier [2000] considère ainsi la rébellion comme une quasi-activité criminelle. De ce fait, le nexus est fondé sur une alliance de commodité liée à l'avidité. Ainsi, la criminalité est une source, pour les acteurs des conflits, de fourniture d'armes et de services, et autres moyens, notamment financiers, qui permettent de soutenir l'effort de guerre. Par ailleurs, la hausse spectaculaire des liens entre la criminalité et les conflits trouve une explication simple. La fin de la guerre froide dans les années 1990 s'est traduite par une baisse substantielle des soutiens financier et militaire des deux blocs au profit des groupes qui mènent les guerres par procuration. Le nexus est ainsi un mariage opportuniste de commodité qui permet d'y pallier. Il est plus développé là où les alternatives institutionnelles à la criminalité et à la violence sont faibles ou non existantes et où l'État est dysfonctionnel.

Selon Schmid [1996], les similitudes entre les groupes criminels et les groupes terroristes peuvent être résumées comme suit : leurs membres sont généralement rationnels ; utilisation de la violence physique même si celle des groupes terroristes a des effets disproportionnés ; utilisation de tactiques similaires (kidnappings, assassinats, extorsion, etc.) pour financer le groupe et/ou semer la terreur ; caractère informel et clandestin de leurs activités ; opposition à l'État ; difficultés voire impossibilité de quitter le groupe. Les principales différences soulignées à l'époque sont : motivation idéologique des groupes terroristes ; revendication des actes commis et importance de l'exposition médiatique ; rivalité avec le gouvernement pour obtenir une certaine légitimité et avoir les faveurs de la population ; affrontements entre groupes criminels pour le contrôle de territoires.

L'analyse sécuritaire a donc, dans un premier temps, considéré que les liens potentiels entre le crime organisé et le terrorisme portaient sur les méthodes utilisées et non sur les motivations (methods, not motives). Après les attaques du 11/09/2001, on est passé à une analyse de type « methods and motives », en reconnaissant donc explicitement la possibilité d'un nexus entre les deux phénomènes (de Boer et Bosetti [2015]). Plusieurs typologies ont depuis vu le jour et permettent de mieux comprendre les liens entre les différentes relations.

Makarenko [2004] définit le continuum du nexus criminalité-terrorisme et discute plusieurs configurations : alliances, appropriation des modes opératoires, et convergence vers un modèle hybride mêlant criminalité et terrorisme, en donnant à chaque fois des cas réels. De leur côté, Shelley et Picarelli [2005] définissent cinq étapes pour l'évolution des relations entre la criminalité et le terrorisme : appropriation des méthodes ; achat et ventes de services et biens (armes, pièces d'identité, etc.) ; travaillant de plus en plus ensemble, les groupes criminel et terroriste convergent vers une relation symbiotique et pourraient potentiellement créer un groupe hybride. Dans certains cas, ce groupe hybride se spécialise dans l'une des activités. On parle alors de transformation. Schmid [2018] reprend une typologie selon l'importance des liens entre les groupes criminels et les groupes terroristes. Six niveaux sont ainsi proposés : une collaboration opportuniste (achat d'armes), une association régulière et une collaboration pragmatique basée sur des intérêts communs (maintien de l'ordre ou de la discipline, sécurisation des flux de produits illégaux dans des zones en dehors du contrôle de l'État et sous le contrôle des groupes terroristes), formation d'une alliance symbiotique, fusion des deux groupes en termes de personnel, ressources, et activités opérationnelles et logistiques, enfin apparition de groupes violents hybrides : le groupe criminel s'engage dans des actions terroristes (cartels de la drogue au Mexique), ou le groupe terroriste utilise les méthodes criminels (FARC en Colombie).

Selon Makarenko et Mesquita [2017], les différents liens du spectre apparaissent selon le degré de stabilité politique et économique des États, la qualité de leurs institutions (État de droit, corruption, etc.), existence d'anciens conflits politiques, ethniques ou autres. Les relations les plus stables apparaissent et perdurent dans les zones où les capacités de l'État sont amoindries, et où il existe une instabilité politique importante.

Plus récemment, Paoli et Fijnaut [2022] ont proposé une typologie des liens entre la criminalité et le terrorisme à trois niveaux : interaction, transformation/imitation et similitudes. Ces trois types se déclinent selon leur intensité. L'interaction se décline en un transfert de ressources, des collaborations, des alliances, voire dans les cas extrêmes en une fusion. La transformation/imitation décrit le passage du terrorisme au crime organisé et du crime organisé au terrorisme. Enfin, il existe des similitudes plus ou moins fortes : recrutement dans les mêmes milieux, dans les activités et les objectifs, et enfin dans les structures et la culture.

Les nombreux exemples signalés dans cette littérature sécuritaire montrent l'existence d'interrelations plus ou moins fortes entre le terrorisme et le crime organisé et qui ne sont pas spécifiques à une région particulière. Ces interrelations sont parfois la source de violence et de déstabilisation pour de nombreux pays. A titre d'exemple, la résine de cannabis, principalement produite au Maroc pour les marchés de consommation en Europe et au Moyen-Orient, est acheminée par contrebande le long des routes sahéliennes, sous la protection de groupes terroristes moyennant rémunération. Le Groupe d'Experts du Conseil de sécurité sur le Mali rapporte plusieurs cas dans lesquels d'importantes cargaisons de résine de cannabis, transitant du Maroc vers la Libye, ont provoqué des affrontements meurtriers entre des groupes armés dans la région (Rapport mondial sur la drogue, UNODC 2022).

En pratique, les liens entre le terrorisme et la criminalité diffèrent selon les régions du monde. En effet, malgré de nombreuses similitudes, leur forme et leur intensité peuvent varier selon les caractéristiques des pays dans lesquels s'activent les groupes terroristes. Nous analysons ci-après, selon les grilles de lecture développées ci-dessus, l'état du nexus dans différentes régions du monde.

En Europe, selon un rapport de la Royal Ulster Constabulary [1995], l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et la Real IRA sont impliquées dans une alliance avec l'industrie des stupéfiants du Moyen-Orient, ce qui a entraîné une augmentation spectaculaire des saisies d'ecstasy et de cannabis en Irlande du Nord. En Turquie, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a profité de l'emplacement stratégique du pays pour taxer les trafiquants de stupéfiants et même se livrer directement à cette activité. En effet, il existe des preuves de coopération entre le PKK et certains groupes criminels au Moyen-Orient pour exporter des stupéfiants vers l'Europe. De son côté, l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) a collecté une partie de ses fonds grâce à la vente de stupéfiants en utilisant la route des Balkans par laquelle passent 80 % de l'héroïne destinée à l'Europe. Dans l'UE, les alliances sont le type de lien le plus fréquent entre le crime organisé et le terrorisme. La nature de ces alliances varie et inclut des relations ponctuelles, de court et de long terme. Le nexus se traduit essentiellement par des alliances de commodité et de l'appropriation des méthodes criminelles par les groupes terroristes (Makarenko et Mesquita [2017]). C'est aux frontières de l'UE que le nexus est plus prononcé et problématique. Ce qui a induit, comme nous le verrons plus loin, des politiques publiques différentes de celles mises en œuvre dans d'autres régions.

En Asie centrale, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Turkménistan et le Kirghizistan sont le carrefour du commerce des opiacés vers l'Europe et la Russie en raison de leur proximité avec le « Croissant d'or » du Pakistan et de l'Afghanistan, ce qui a entraîné la naissance de nouveaux groupes terroristes dans ces républiques tel que le Mouvement islamique d'Ouzbékistan. En Asie du Sud et de l'Est, les groupes d'insurgés maoïstes au Népal se sont tournés vers le trafic de drogue, en particulier le trafic de haschisch, pour se financer. Au Sri Lanka, les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) exploitent l'industrie des stupéfiants et utilisent les fonds pour lancer de nombreux attentats terroristes, y compris des attentats-suicides et des assassinats politiques. Il s'agit donc clairement d'une stratégie d'appropriation de la part de ces groupes terroristes. Il existe également des preuves de coopération entre les LTTE et le crime organisé indien (Cilluffo [2000]). Aux Philippines, le groupe Abu Sayyaf est un exemple pertinent d'un groupe idéologiquement motivé qui s'est transformé en une entreprise criminelle (Singh [2018]). Makarenko [2001] cite certains « narco-États » et groupes armés tels que les FARC en Colombie, ou encore certains groupes en Afghanistan comme preuves de coopération entre le crime organisé, le trafic de drogue et le terrorisme. A partir d'une étude comparative de dix pays d'Asie du Sud-Est, Croissant et Barlow [2007] montrent comment les groupes terroristes de la région financent leurs activités et illustrent, une fois de plus, le lien entre le crime organisé et le terrorisme. Ceci se traduit par le transfert, par les groupes terroristes, d'importantes sommes d'argent en utilisant le circuit de blanchiment d'argent d'entreprises appartenant à des groupes criminels. Le terrorisme en Asie du Sud-Est a trois grandes sources de financement locales et internationales : les activités criminelles, les organismes caritatifs et les sociétés écrans. Faisant abstraction de leurs objectifs idéologiques, la plupart des organisations terroristes de la région ont recours aux mêmes techniques de blanchiment que le crime organisé. Ainsi, les fonds entrent et sortent de l'Asie du Sud-Est pour soutenir Al-Qaïda et les organisations locales. Une fois que les organisations terroristes transnationales ont généré des fonds provenant d'activités locales ou reçu des fonds de sponsors étrangers, l'argent est distribué à des organisations ou à des individus alliés par l'intermédiaire d'un réseau sophistiqué d'organismes caritatifs et de sociétés écrans, qui sont en place depuis le début des années 1990.

Singh [2018] s'est intéressé au lien établi entre les groupes terroristes et criminels aux Philippines, en étudiant le cas emblématique du groupe Abu Sayyaf. En collusion avec divers groupes criminels organisés, ce groupe a fréquemment eu recours au kidnapping, même s'il se finance également à travers le trafic de drogue, la contrebande d'armes, l'extorsion et les assassinats. Au cours des six premiers mois de 2016, le groupe aurait ainsi perçu une rançon de 7,3 millions de dollars à la suite d'enlèvements de marins indonésiens et malaisiens au large des côtes malaisiennes. Cet exemple n'est pas unique. En effet, d'autres groupes terroristes tissent des liens avec des réseaux criminels, à l'instar du Front de libération islamique Moro, qui utilise les enlèvements de touristes et de travailleurs étrangers pour financer ses activités terroristes. Selon Singh [2018], l'Asie du Sud-Est est principalement confrontée au nexus entre le terrorisme et la criminalité à cause de ses richesses en ressources naturelles, ses frontières poreuses et une gou-

vernance inefficace aggravée par la corruption. Dans ce cadre, l'une des principales priorités devrait être d'empêcher les groupes terroristes et criminels d'exploiter les dynamiques locales, telles que la pauvreté ou les victimes du système judiciaire. Les trois formes mobilisées dans l'analyse du spectre du nexus crime-terrorisme (appropriation des tactiques, alliances et transformation) sont présentes en Asie.

En Afrique de l'Ouest et plus particulièrement dans les pays du Sahel, l'étude de Touré [2017], qui décrit les sources de financement du terrorisme dans cette région, montre clairement les liens entre le terrorisme et le crime organisé. Les groupes terroristes se financent à travers les extorsions de fonds, dont sont victimes les populations locales, et d'autres activités illicites (notamment le trafic de migrants et le trafic de drogues). En outre, ils utilisent le vol et le pillage, les dons de partisans locaux, de membres de groupes terroristes et même de sympathisants étrangers via des organisations à but non lucratif (ONG), l'utilisation d'entreprises locales et les enlèvements contre rançon. Ils sont également soupçonnés d'avoir recours au trafic d'armes, à la contrebande de marchandises, à la traite d'êtres humains, à la piraterie, à la fraude dans les nouveaux moyens de paiement et à la cybercriminalité aux fins de financer leurs activités terroristes. De son côté, Hübschle [2011] étudie les liens entre le crime organisé et les réseaux terroristes en Afrique subsaharienne, avec un accent particulier sur l'Afrique australe. Ces interconnexions en Afrique seraient ainsi dues à « *des faiblesses dans le secteur de la justice pénale, des capacités limitées d'application de la loi, de la corruption politique et systémique, du manque de patrouilles frontalières et de la faiblesse des lois antiterroristes et de lutte contre le crime organisé* » (Hübschle [2011, p. 87]). Au Nigeria, les liens entre Boko Haram et le crime organisé sont, en général, stratégiques et sont autant structurels qu'opérationnels (Okoli et Nwangwu [2023]). La lutte contre ces fléaux, à travers notamment la surveillance des frontières, est rendue encore plus ardue du fait de l'existence d'ethnies ou de tribus transnationales dont les membres se déplacent librement au-delà des frontières. Ce qui peut faciliter la contrebande illégale ou des mouvements d'éléments terroristes. Selon l'auteure, ces interrelations rendraient plus probable, dans cette région, l'appropriation, par les réseaux terroristes, des méthodes criminelles pour soutenir leurs activités plutôt que la mise en place d'alliances durables avec des organisations criminelles. En Afrique, la faible capacité des États fait que le terrorisme y a prospéré avec deux formes essentielles : l'appropriation des tactiques et des alliances provisoires pour le transfert de la drogue. Toutefois, la présence de nombreux groupes terroristes locaux et l'immensité du territoire crée une forte concurrence qui se traduit souvent par d'importants niveaux de violence.

En Amérique du Sud, l'organisation narcoterroriste des Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC), fondée officiellement en 1964, a émergé en tant que force incontournable en Colombie à partir de 1982. Elle représente le premier exemple de la relation crime-terrorisme (Minami [2010]). Ce groupe est devenu, depuis la signature en 2016 d'un traité de paix avec le gouvernement, un parti politique légal sous le même acronyme (31 août 2017). Dans ce pays, les liens entre groupes terroristes et groupes criminels existent à l'image du groupe M-19 (également devenu parti politique, sous le nom de « *Alianza Democrática M-19* », disparu aujourd'hui)

qui finançait ses activités terroristes par le trafic international de drogue. De son côté, Sverdlück [2005] a analysé comment les terroristes ont pu coopérer avec des criminels pour soutenir leurs opérations dans trois pays de la région : Argentine, Brésil et Paraguay. Il apparaît alors clairement que l'absence de contrôle aux frontières à la suite de l'accord du MERCOSUR, la corruption au sein de certaines administrations clés et la contrebande de marchandises sont un risque pour la sécurité de la région. En effet, les criminels, les fugitifs et les terroristes peuvent s'y réfugier facilement. Les terroristes peuvent ainsi se mêler aux groupes criminels en utilisant les mêmes canaux illégaux pour obtenir des fonds. L'Amérique du Sud représente ainsi un cas d'école de la transformation et de la convergence d'un groupe terroriste qui s'est fortement appuyé sur le trafic de drogue pour arriver à ses fins politiques (cf. UNICRI [2024] pour une description détaillée du nexus en Amérique latine). Le cas du Mexique représente l'autre versant de la transformation avec des actions terroristes orchestrées par des cartels de la drogue en s'appuyant notamment sur les anciens membres des groupes paramilitaires impliqués dans la contre-insurrection (Johnson [2019] et Teiner [2020]).

Au Moyen-Orient, on retrouve également des liens très étroits entre les groupes terroristes et le crime organisé. L'exemple de l'Afghanistan, qui produit 87 % de l'opium mondial, illustre parfaitement ces interrelations. En effet, les talibans, qui soutenaient Al-Qaïda, tiraient 15 à 40 % de leur budget de la culture du pavot (Minami [2010]). En outre, son voisin le Tadjikistan, par lequel passe une grande partie de l'opium afghan, a vu se développer une importante organisation criminelle-terroriste à la fin des années 1990 et au début des années 2000. L'avènement de Daesh a changé la donne en instaurant un nouveau modèle basé sur le recrutement de criminels. En effet et contrairement aux autres organisations terroristes, Daesh recrute d'anciens criminels et se finance davantage par des activités criminelles mineures (Gaub et Lisiecka [2017]). Par ailleurs, on estime qu'entre 50 et 80 % des européens de Daesh ont un casier judiciaire faisant des criminels européens l'une des principales cibles de recrutement de cette organisation. Dans ce cas d'espèce, la convergence entre criminalité et terrorisme résulte d'un arrangement mutuellement bénéfique. Daesh s'intéresse aux compétences des « petits délinquants et criminels » car elles peuvent être utiles dans la préparation et l'exécution d'attaques terroristes. Les criminels ont la connaissance du terrain, à savoir celle du mode opératoire des forces de l'ordre, ce qui leur donne un avantage certain pour déjouer les contrôles, etc. Contrairement à Al-Qaïda, Daesh n'exige pas qu'un nouveau membre possède des connaissances religieuses, ce qui rend leur convergence encore plus facile. Leur slogan de recrutement étant « *parfois, les gens avec le pire passé créent le meilleur avenir* ». L'une des principales motivations de Daesh, dans le recrutement de criminels, est son besoin de fonds qui peuvent être rapidement générés sous le radar des organismes de surveillance. En effet, 76 % des attaques terroristes en Europe entre 1993 et 2013 ont coûté moins de 10 000 dollars US. La non-détection de ces financements par les agences de lutte contre le terrorisme, augmente les chances de réussite des attentats terroristes (Gaub et Pauwels [2017]). Au Moyen-Orient, la faiblesse de l'État et les nombreux conflits de différents ordres ainsi que les interventions des forces étrangères occupantes font que les relations entre

criminalité et terrorisme sont particulièrement fortes et développées. Elles passent par l'appropriation des tactiques et des alliances. Elles sont même parfois directement reliées à l'État lorsque ces groupes ont pris le pouvoir (Talibans, Daech) et monnayent notamment la protection des flux de drogues ou sont directement impliqués dans le trafic.

Les typologies proposées dans la littérature, du « continuum » de Makarenko [2004], aux « stades évolutifs » de Shelley et Picarelli [2005], en passant par le triptyque interaction-transformation-similitudes de Paoli et Fijnaut [2022], apportent des contributions précieuses à la compréhension du nexus terrorisme-criminalité, en identifiant des formes de coopération ou de convergence entre groupes selon leurs motivations et leurs modes opératoires. Toutefois, ces approches, bien que riches empiriquement, s'avèrent parfois difficilement comparables d'un contexte géographique à l'autre, faute d'un cadre analytique commun.

A la lumière de notre revue de la littérature, qui met en évidence la dispersion et la complémentarité des typologies existantes, nous proposons une grille tridimensionnelle synthétique visant à systématiser la comparaison entre les relations entre groupes terroristes et acteurs criminels selon trois variables fondamentales : dépendance économique, intégration opérationnelle et chevauchement de gouvernance. La dépendance économique est mesurée par la part des revenus criminels dans le budget global du groupe. L'intégration opérationnelle mesure le degré de convergence et de coordination structurelle entre les deux entités. Enfin, le chevauchement de gouvernance correspond à la capacité conjointe à exercer des fonctions quasi-étatiques sur un territoire donné.

La combinaison de ces trois variables permet de distinguer six archétypes stylisés allant du simple échange opportuniste à la quasi-fusion institutionnelle : (1) le marché gris, marqué par des interactions ponctuelles, non hiérarchisées et opportunistes ; (2) l'alliance de commodité, dans laquelle les groupes coopèrent de manière stable sans réelle intégration commune ; (3) la symbiose logistique, qui se traduit par un partage d'infrastructures ou de services ; (4) le quasi-cartel, où la cogestion d'un segment d'économie illicite devient structurelle ; (5) l'entreprise politico-criminelle, où l'activité criminelle assure la pérennité du projet idéologique et enfin (6) le proto-état hybride, dans lequel le groupe combine administration territoriale, perception financière illégale et gouvernance sécuritaire, comme l'ont illustré les cas des Talibans ou de Daech à leur apogée. Ce cadre analytique permet non seulement de cartographier la situation actuelle d'un groupe à un instant donné, mais aussi de suivre son évolution dans le temps (ex. IRA : de l'alliance de commodité à la symbiose) ou d'en comparer les expressions régionales (ex. typologie moyenne des cas sahéliens et ceux d'Europe de l'Ouest). En cela, cette grille tridimensionnelle vise à enrichir les outils d'analyse à disposition des chercheurs comme des décideurs publics. Elle est résumée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Les différents archétypes de la grille tridimensionnelle

Archétypes	Dépendance économique	Intégration opérationnelle	Chevauchement de gouvernance	Exemples
Marché gris	Faible	Faible	Nul	PKK / trafiquants balkaniques (années 1980) Makarenko [2004]
Alliance de commodité	Faible	Faible	Faible	IRA (années 1990), Royal Ulster Constabulary [1995]
Symbiose logistique	Moyenne	Moyenne	Moyen	AQMI / routes sahéliennes du cannabis UNODC [2022]
Quasi-cartel	Moyenne	Moyenne	Moyen	Hezbollah (Amérique latine) Sverdlick [2005]
Entreprise politico-criminelle	Élevée	Élevée	Élevé	FARC (pré-2016), Sendero Luminoso Minami [2010]
Proto-État hybride	Élevée	Élevée	Élevé	Talibans (pré-2001 et post-2021), Daech [2014-2017] Gaub et Lisiecka [2017]

Il convient de préciser que la typologie présentée ne prétend pas recenser l'ensemble des combinaisons possibles entre les trois dimensions identifiées. En théorie, si chacune de ces dimensions était décomposée en trois niveaux discrets (faible, moyen, élevé), on pourrait construire jusqu'à 27 configurations différentes. Toutefois, une telle approche taxinomique, bien qu'exhaustive, risquerait de nuire à l'intelligibilité et à l'utilité analytique et empirique de la classification. C'est pourquoi nous retenons ici une typologie raisonnée fondée sur six archétypes empiriquement saillants, observables de manière répétée dans la littérature du crime et du terrorisme. Cette démarche privilégie la parcimonie interprétative tout en assurant une couverture suffisante des cas réels, qu'il s'agisse de configurations opportunistes, semi-intégrées ou à gouvernance étendue.

Afin de déterminer les différentes configurations, on utilise, en pratique, des seuils pour chaque dimension qui dérivent d'un croisement des données empiriques disponibles (ex. Felbab-Brown [2009] ; Touré [2017]) et des typologies sectorielles existantes. Ce choix permet d'ancrer chaque archétype dans des observations concrètes, tout en offrant un outil de comparaison robuste pour les chercheurs et praticiens. Il n'exclut pas, bien au contraire, la possibilité d'ajustements locaux ou de cas hybrides qui se situeraient à la frontière entre deux types. L'objectif est de proposer un cadre fonctionnel, adapté à l'analyse stratégique et à la cartographie régionale du nexus, sans verser dans la sur-segmentation descriptive.

3. Analyse économique du nexus terrorisme-criminalité

Avant d'analyser les liens entre terrorisme et criminalité, il est important de comprendre, au préalable, les raisons fondamentales de l'occurrence des conflits armés, en particulier du terrorisme. Notons que leur étude est, par essence, multidisciplinaire et relève de la sociologie, des sciences politiques, de la criminologie, des études de sécurité mais également de l'analyse économique.

Dans la littérature économique, plusieurs mécanismes ont été mobilisés pour expliquer les causes rationnelles des conflits. Couttenier et Soubeyran [2015] mettent l'accent sur les facteurs naturels et les conditions économiques en tant que principales causes des guerres civiles. Ils les résument en deux catégories : capacité et opportunité. La capacité se traduit notamment par le fait que les parties en conflit peuvent avoir la possibilité ou non d'entrer en conflit et peuvent être capables de s'engager ou non à ne pas se battre. Par ailleurs, les parties peuvent trouver opportun ou non de se battre : leurs bénéfices pourraient excéder leurs coûts d'opportunité à se battre. Plus précisément, on pourrait citer quelques mécanismes importants : valeur du gain à se battre (avidité), coût d'opportunité des agents, force militaire de l'opposant et qualité des institutions de l'État. Dans ce qui suit, nous mettons l'accent sur les deux premiers mécanismes dont l'étude économique s'avère féconde et nous nous focalisons sur un nombre réduit d'articles.

Grossman [1991] développe un modèle d'équilibre général dans lequel des familles paysannes peuvent choisir le temps qu'elles allouent à la production, à l'insurrection ou au fait d'être soldat pour le compte du souverain. Ce dernier décide du niveau de taxe, du salaire qu'il paye aux soldats et du nombre de soldats qu'il engage afin de maximiser ses revenus. L'équilibre dépend fondamentalement de la technologie d'insurrection et notamment de l'efficacité des deux acteurs (insurgés, soldats). La dissuasion totale de l'insurrection est possible en combinant un niveau suffisant de soldats et un niveau de taxe pas trop élevé mais elle n'est, en général, pas optimale. L'équilibre se traduit par une production et des revenus moindres du souverain. Dans un autre article, Grossman [1999] introduit la possibilité d'une révolution (changement définitif) de la part d'un autre souverain kleptocratique qui voudrait remplacer celui en place. L'occurrence d'une révolution et son succès dépendent de l'efficacité du challenger. Il s'avère que la dissuasion des révolutions est plus coûteuse et la consommation des ressources par la révolution augmente avec la valeur d'être le leader kleptocratique.

Blomberg *et al.* [2004a] proposent une généralisation dynamique de Grossmann [1991]. Une élite au pouvoir et un groupe dissident s'approprient les richesses du pays à un rythme différent. Le groupe dissident peut soit adopter une stratégie de rébellion pour tenter de changer d'élite, soit une stratégie terroriste mais sans possibilité de renverser l'élite. Lorsque l'élite politique est puissante et ne peut être renversée facilement, le groupe

dissident est plus susceptible de recourir au terrorisme. En revanche, si l'élite est faible mais ne peut être changée par des moyens légitimes, le groupe dissident est plus enclin à mener une rébellion dans le but de prendre le pouvoir. De plus, de mauvaises conditions économiques ou une inégalité plus importante induisent une probabilité accrue d'une action violente.

En ce qui concerne les coûts d'opportunité, Dal Bó et Dal Bó [2011] analysent un modèle d'équilibre général avec deux secteurs productifs (l'un intensif en capital et l'autre intensif en travail) et un secteur d'appropriation des ressources de l'économie qui utilise le facteur travail. L'idée de base consiste à analyser l'impact d'un choc affectant le coût d'opportunité à rejoindre le secteur d'appropriation d'un agent économique (son salaire) sur la vraisemblance d'un conflit. En effet, un tel choc positif devrait *a priori* augmenter le coût d'opportunité de l'agent mais il affecte, en même temps, les rendements de l'appropriation en augmentant le niveau de richesse à approprier. L'existence d'un secteur d'appropriation s'avère généralement dommageable aux propriétaires du capital et du travail. De plus, elle induit une hausse de la production du secteur intensif en capital et une baisse de celle du secteur intensif en travail. Le principal résultat de l'article réside dans l'impact d'un choc positif sur l'intensité des conflits : des chocs positifs sur l'industrie intensive en travail réduisent l'intensité du conflit alors que des chocs positifs sur l'industrie intensive en capital augmentent l'intensité du conflit. Ce modèle montre ainsi potentiellement que, pour les pays ayant des industries extractives intensives en capital, le fait que celles-ci soient importantes dans l'activité économique pourrait être la conséquence de l'existence d'un conflit tout comme des chocs qui leur sont favorables vont augmenter l'intensité des conflits.

Empiriquement, le principal résultat de cet article a été validé par Dube et Vargas [2013] dans le cas de la Colombie. Ils ont montré qu'une baisse des prix du café durant les années 1990 a baissé les salaires et a eu comme conséquence une hausse de la violence (effet du coût d'opportunité) alors qu'une hausse des prix des hydrocarbures a augmenté les revenus des municipalités et de la violence (rapacity effect). Ceci est également vrai pour 6 autres secteurs agricoles et de ressources naturelles. Berman *et al.* [2017] valident également ce résultat dans le cas du secteur minier en Afrique.

De leur côté, Berman *et al.* [2011a] montrent que la théorie du coût d'opportunité n'est pas vérifiée pour l'Afghanistan, l'Irak et les Philippines : il existe une corrélation négative entre le chômage et le niveau de violence. Selon eux, les données relatives à l'Afghanistan et aux Philippines sont cohérentes avec deux possibilités. *Primo*, lorsque les conditions économiques se détériorent, le prix de l'information utilisée dans la lutte contre-insurrectionnelle baisse. Les autorités centrales peuvent alors acheter plus facilement l'information nécessaire pour contrecarrer les projets des rebelles dans ces pays. *Secundo*, les techniques utilisées pour améliorer la sécurité ont un impact négatif sur le commerce et détériorent *in fine* l'économie.

En ce qui concerne exclusivement le terrorisme, il n'existe pas de consensus dans la littérature sur la primauté d'une cause par rapport à l'autre. D'un côté, pour des auteurs comme Krueger [2007] et Krueger et Laitin [2008], ce sont les conditions politiques qui sont la source du terrorisme plutôt que les

conditions économiques. D'un autre côté, Blomberg *et al.* [2004b] trouvent que pour les pays démocratiques à revenus élevés, une détérioration des conditions économiques augmente la vraisemblance d'actes terroristes⁵. Les contributions empiriques récentes montrent clairement que le débat n'est pas clos.

Parent et Zouache [2024] analysent les déterminants de la violence dans le MENA et l'Afrique. Les facteurs d'économie politique (institutions, liberté, respect des droits de propriété), l'héritage historique (impact des conflits antérieurs, passé colonial), les facteurs socio-économiques (essentiellement le chômage), le climat et l'accès aux ressources naturelles sont les principaux déterminants de l'occurrence et de l'intensité des conflits armés dans ces régions. Aroussi *et al.* [2024] montrent que dans la région MENA, le terrorisme n'a plus une origine purement économique. Il est essentiellement expliqué par les problèmes politiques, l'éducation, le développement financier et les caractéristiques démographiques des pays.

Ceci contraste avec les travaux de Varaine [2020] qui montre, pour les personnes vivant aux États-Unis d'Amérique, que les conditions économiques ont un impact sur les actes terroristes. Lorsque les conditions économiques sont mauvaises, le terrorisme d'extrême droite se développe alors que celui d'extrême gauche se développe lorsque les conditions économiques sont bonnes. Toutefois, il ne trouve pas de relation significative pour le terrorisme lié à la mouvance djihadiste.

De manière générale, les actes terroristes induisent des dommages multiformes sur la société : psychologique, institutionnel, et économique (Schneider *et al.* [2010]) et relèvent de la justice pénale. Les effets macroéconomiques s'avèrent toutefois relativement faibles et de court terme pour les pays les plus démocratiques. En revanche, la durée et l'intensité des conflits peuvent être très dommageables pour les pays les plus vulnérables et les plus pauvres. De plus, certains secteurs sont beaucoup plus impactés (tourisme, transport aérien, etc.). Se pose alors forcément la question de comment combattre ce fléau. Deux types de politique sont utilisés en pratique : la dissuasion et la mise en œuvre de mesures à même d'endiguer les sources économiques et politiques du terrorisme (inégalités, absence de droits politiques, etc.).

En matière de criminalité, comme pour tous les autres domaines, des moyens d'application de la loi doivent être mis en œuvre par les pouvoirs publics. En effet, le seul fait de légiférer ne suffit pas. Cela passe essentiellement par des sanctions dont le but est, en général, de dissuader l'infraction à la loi (fonction de dissuasion) mais qui peut également servir à dédommager les victimes de telles infractions (fonction de réparation). En pratique, les sanctions peuvent être de deux types : pécuniaire et non pécuniaire. Le deuxième est représenté dans la littérature économique essentiellement par les peines de prison mais, par extension, on peut généraliser les résultats à d'autres formes plus ou moins équivalentes comme la probation, le contrôle par bracelet électronique, les travaux d'intérêt général, etc. Les peines de prison ont, conventionnellement et historiquement, plusieurs

5. Cf. Schneider *et al.* [2010] pour une revue des principales causes du terrorisme.

fonctions : la dissuasion, l'incapacité temporaire infligée aux criminels, la réinsertion et enfin le châtement. Ce second type de sanction engendre donc des coûts de mise en œuvre (comme les coûts d'incarcération) alors que le premier type de sanction est considéré comme non coûteux pour la société (simple transfert), même si le montant des amendes est contraint par la richesse des individus.

Les activités terroristes ressemblent, à bien des égards, aux activités criminelles. Ce qui permet de mobiliser l'analyse économique du crime afin d'étudier le phénomène du terrorisme et les meilleures politiques publiques à mettre en place pour le contrecarrer, à défaut de l'éliminer complètement.

L'analyse économique du crime s'est construite à la suite de l'article pionnier de Becker [1968] et de son extension par Ehrlich [1973]. Le délinquant est considéré comme un agent rationnel qui décide de commettre une infraction lorsque son espérance d'utilité en le faisant est plus importante que l'utilité qu'il aurait sans infraction. On peut résumer cela par l'inégalité suivante : $pU(Y-f) + (1-p)U(Y) > U_{nc}$. Y est le bénéfice que retire l'individu de l'infraction, p est la probabilité de capture et de punition, f est l'amende encourue et enfin U_{nc} est le niveau d'utilité sans infraction. En cas de neutralité face au risque, la condition se résume à $Y > pf$. Ainsi, pour dissuader un individu de commettre une infraction, c'est l'espérance d'amende qui importe (les deux instruments p et f étant d'égale efficacité). Le principal résultat consiste alors à porter l'amende à son maximum, puisque c'est un pur transfert socialement non coûteux tandis que la détection de l'infraction est coûteuse.

La question de la rationalité des criminels a été discutée dans la littérature et a reçu des fondements empiriques probants, tout comme les principaux déterminants de la criminalité. Ainsi, on trouve dans Cornish et Clarke [1986] une défense de l'utilisation de la théorie du choix rationnel en criminologie, montrant comment les criminels évaluent les risques et les récompenses de leurs actions criminelles. Leur recherche met en évidence l'importance des facteurs situationnels, telles que la probabilité de détection et la sévérité des sanctions encourues dans la détermination du comportement criminel et plaide pour des stratégies de prévention ciblant ces facteurs pour dissuader les potentiels délinquants ou criminels. De même, Glaeser et Sacerdote [2000] ont exploré les facteurs influençant le comportement criminel, soulignant l'importance de la dissuasion, de l'incapacitation et des normes sociales. Ils montrent que la certitude et la sévérité de la punition sont cruciales pour dissuader les comportements.

De leur côté, Milton et Spencer [2013] ont utilisé une combinaison d'analyses statistiques et de modélisation économique pour étudier les décisions criminelles. Ces auteurs ont analysé des données criminelles provenant de diverses sources, notamment des rapports et enquêtes de police et des services judiciaires. Dans leur article, ils examinent les facteurs socio-économiques influençant la criminalité, tels que les taux de chômage, les niveaux de revenu, et l'éducation, en utilisant des modèles économétriques pour isoler l'effet de chaque variable. Ils montrent que les criminels prennent des décisions basées sur une analyse coût-bénéfice, en arbitrant entre les gains potentiels et les risques de détection et de punition. Leurs résultats indiquent que les politiques qui augmentent la probabilité de détection (par

exemple, une présence policière accrue) et la sévérité des peines ont un effet dissuasif significatif sur les comportements criminels. Par ailleurs, ils montrent que les initiatives visant à réduire la pauvreté et les inégalités économiques, telles que l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi, participent également à la réduction des taux de criminalité en offrant des alternatives légales aux activités criminelles.

L'utilisation de l'hypothèse de rationalité dans l'analyse du terrorisme est également empiriquement fondée. C'est ainsi que Enders *et al.* [1992] montrent que les terroristes poursuivent des objectifs politiques ou idéologiques en maximisant les gains et minimisant les coûts. Krueger et Malečková [2002] ont analysé empiriquement les motivations économiques du terrorisme. Les griefs économiques, combinés à d'autres facteurs sociaux et politiques, contribuent au financement des organisations terroristes et au recrutement de nouveaux membres.

Cameron et Barrett [2005] ont mobilisé des données sur les attaques terroristes et les conditions économiques dans les régions affectées par ce fléau afin de déterminer les motivations des comportements terroristes. Plus précisément, ils ont utilisé des modèles de choix discrets pour comprendre comment les terroristes choisissent leurs cibles et planifient leurs attaques en fonction d'une analyse coût-bénéfice. Ce travail suggère que les terroristes agissent également en fonction de motivations économiques, cherchant à maximiser l'impact de leurs actions tout en minimisant les risques et les coûts. Il est intéressant de noter qu'une exposition médiatique plus importante des actes terroristes fait, non seulement, de la publicité aux groupes terroristes mais elle les incite également à intensifier leurs attaques (Jetter [2017]).

Enders et Sandler [2006] ont analysé, à l'aide de modèles économétriques, des données sur des attaques terroristes et les conditions économiques et politiques dans les pays cibles pour la période 1968-2003. Ils ont également mobilisé des modèles de séries temporelles pour étudier les tendances et les cycles des activités terroristes au fil du temps. Ils montrent que les terroristes prennent des décisions stratégiques basées sur une analyse coût-bénéfice, visant à maximiser l'impact de leurs actions tout en minimisant les risques. En plus des facteurs économiques, l'instabilité politique joue un rôle crucial dans l'émergence et la persistance du terrorisme. Ces auteurs suggèrent que pour être efficaces, les politiques antiterroristes devraient intégrer des stratégies de développement économique et de coopération internationale. De plus, selon ces auteurs des initiatives telles que le renforcement des institutions étatiques, la promotion de la stabilité politique et la création d'opportunités économiques peuvent réduire les incitations au terrorisme.

De leur côté, Krueger et Laitin [2008] ont examiné les origines et les cibles du terrorisme, soulignant l'importance des motivations stratégiques des terroristes dans la sélection des cibles. Leur analyse a montré que les terroristes choisissent leurs cibles de manière stratégique afin de maximiser l'impact politique, médiatique et psychologique de leurs attaques. Selon ces auteurs, les terroristes préfèrent souvent des cibles qui garantiront une couverture médiatique maximale et une perturbation sociale significative, ce qui amplifie leur message et leurs revendications. De plus, ils montrent que les

terroristes prennent en compte les conditions économiques et politiques dans leurs régions cibles, choisissant souvent des endroits où les gouvernements sont perçus comme vulnérables ou dans lesquels l'impact économique d'une attaque serait le plus perturbateur.

Se pose alors la question de la dissuasion des actes criminels qui ne peut, en général, être totale. En effet, Polinsky et Shavell [2007] montrent qu'à partir du moment où les autorités doivent choisir une probabilité de détection et de condamnation qui est coûteuse, leur choix se porterait sur une probabilité qui ne dissuaderait pas tous les individus. Ainsi, une certaine tolérance du crime est, de ce fait, socialement optimale (à l'optimum, l'espérance d'amende est plus faible que le dommage). Dans la réalité, les systèmes judiciaires ne prescrivent typiquement pas des amendes maximales. D'ailleurs, il existe plusieurs circonstances dans lesquelles fixer l'amende à son maximum n'est pas nécessairement optimal (Garupa [1997]).

Ceci est d'autant plus important qu'il existe une différence fondamentale entre l'activité terroriste et l'activité criminelle. Il n'est pas pertinent, de prime abord, que l'étude se cantonne aux comportements individuels dans le cas du terrorisme. Premièrement, il n'est point sûr qu'un individu qui commette un acte terroriste soit dissuadé *ex ante* par des sanctions élevées, auquel cas d'autres politiques seraient meilleures (augmentation du coût d'opportunité à travers, par exemple, une meilleure rémunération sur le marché légal de l'emploi). Deuxièmement, l'individu qui commet l'acte terroriste est le dernier maillon d'une chaîne et c'est donc toute l'organisation terroriste elle-même et son entourage (sympathisants, contributeurs, etc.) qu'il faudrait prendre en compte pour déterminer les politiques idoines à mettre en œuvre pour contrecarrer ce phénomène. Le parallèle devrait, dans ce cas, être avec le crime organisé (en tant qu'institution), ou encore avec les infractions à la loi de la part des entreprises. Une politique anti-terroriste doit, de ce fait, se focaliser non seulement sur les incitations à commettre des actes terroristes et les punitions qui vont avec au niveau individuel mais également au niveau des groupes terroristes. Ceci a donné lieu à une responsabilité dite de groupe. Non seulement, les supporters actifs du terrorisme sont considérés comme pénalement responsables, mais cette responsabilité s'étend également à ceux qui bénéficieraient indirectement du terrorisme ou qui en seraient des supporters passifs (en bref, ceux qui seraient dans la meilleure position pour dissuader ces actes ou les éviter). L'idée derrière ce type de politique réside dans le fait qu'élargir la responsabilité à des membres du groupe ou à l'infrastructure familiale pourrait inciter à un contrôle plus important au niveau interne et également à des sanctions *ex post* infligées aux membres du groupe non directement impliqués. La prise en compte de cette relation d'agence entre celui qui commet les actes et son groupe permet, en mobilisant les analyses relatives à la responsabilité des entreprises en cas de commission d'un méfait par un membre, d'aboutir à des résultats intéressants.

Ainsi, une politique socialement optimale de sanction devrait favoriser la mise en œuvre d'une responsabilité financière, la plus large possible, pour les groupes ou les familles qui apportent leur soutien ou qui auraient pu prévenir la commission de ces actes, en plus des sanctions pénales pour les individus qui sont directement impliqués dans l'activité terroriste. L'idée est

d'essayer d'aligner les intérêts du groupe avec ceux du gouvernement. Cet élargissement des punitions pose toutefois des problèmes moraux et éthiques importants. Dans la pratique, elles sont souvent utilisées par les États quel que soit leur régime politique, parfois en dehors de tout cadre légal. Dans l'UE, ce type de sanctions n'est pas toujours considéré comme contraire aux droits de l'homme⁶, même s'il est bien entendu encadré et doit être conforme au droit⁷.

Pour finir, il est important de noter que si l'objectif des peines de prison est l'*incapacitation* (ou neutralisation), il est optimal de garder en prison le délinquant tant que le dommage qu'il causerait (en étant à l'extérieur) est supérieur au coût de son incarcération. La sanction optimale s'avère donc être plus importante que celle qui suffirait à le dissuader de commettre l'infraction (Chalfin et McCrary [2017]). Il est à noter que si les éléments de preuve empiriques confirment le fait que le crime soit sensible aux efforts de police et aux opportunités d'emploi dans le marché légal, il n'en va pas de même avec la sévérité des sanctions (voir Chalfin et McCrary [2017] pour une revue de littérature théorique et empirique).

La prise en compte des aspects dynamiques dans le comportement criminel est venue un peu plus tard dans différents contextes. Un modèle dynamique canonique de type beckerien est proposé dans Lee et McCrary [2017]. Un agent décide de commettre ou non un crime en se basant sur les profils de revenus intertemporels, sur les probabilités de se faire arrêter et emprisonner. Les résultats obtenus confirment, entre autres, le fait qu'une plus grande probabilité d'appréhension et une sanction de prison plus importante font baisser le taux de commission de crimes. Appliqué au cas des délinquants autour de l'âge de 18 ans, qui correspond à une aggravation importante des sanctions, l'effet de dissuasion s'avère toutefois relativement mineur.

Parmi la panoplie de mesures que les pouvoirs publics peuvent mettre en place, figurent les mesures de clémence qui permettent à des individus, moyennant une réduction de leurs peines, de se dénoncer et de coopérer avec les autorités afin de démanteler des cellules terroristes. De manière générale, ces procédures dites négociées ont montré leur efficacité notamment dans la lutte contre le crime organisé ou dans le démantèlement des cartels et des infractions au droit de la concurrence. Toutefois, il existe un risque de casser le caractère dissuasif des sanctions et des procès⁸.

En pratique, la coopération entre groupes terroristes et groupes criminels est relativement développée dans le monde à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Centrale. Les données analysées par Perlinger et Palmieri [2022] indiquent que les groupes terroristes qui coopèrent sont reli-

6. Guide sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de terrorisme (août 2023). https://ks.echr.coe.int/documents/d/echr-ks/guide_terrorism_fr

7. Lignes directrices sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational, du Comité du Conseil de l'Europe de Lutte Contre le Terrorisme (CDCT [2020]). <https://rm.coe.int/cdct-ttoc-2020-01-projet-de-rapport-explicatif-lignes-directrices/1680a01d4e>. La ligne directrice n° 5 rappelle l'importance de respecter les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans le contexte de la lutte contre le crime organisé et contre le terrorisme.

8. Voir par exemple Choné *et al.* [2014] pour une contribution théorique relative aux procédures d'engagement en droit de la concurrence.

gieux (44,2 % des cas), d'extrême gauche (27,1 %) ou nationalistes (23,9 %). Plusieurs déterminants expliquent cette coopération. Ils montrent que les groupes terroristes sont plus enclins à coopérer avec des groupes en dehors des frontières de leurs pays plutôt qu'à l'intérieur (probablement pour étendre leurs activités mais aussi pour éviter des contrôles internes trop stricts). Le trafic de drogues est un facteur important de la coopération. De même, la confiance et l'âge des groupes terroristes sont des facteurs explicatifs notables qui permettent de coopérer sans prendre trop de risque. La collaboration a enfin plus de chances d'avoir lieu dans les pays en développement avec des capacités de contrôle peu développées plutôt que dans des pays développés.

La première analyse économique mobilisée pour comprendre les interactions entre terrorisme et criminalité réside dans l'arbitrage efficacité-sécurité. Un groupe terroriste doit, en effet, rester relativement discret pour sa sécurité mais il a également besoin d'améliorer l'efficacité de son intervention. Il peut ainsi faire appel à des organisations spécialisées qui pourraient lui fournir des services ou des biens dont il a besoin pour commettre ses attentats. On peut donc analyser cette relation marchande sous l'angle des coûts de transaction et de cet arbitrage. Phillips et Schiele [2024] ont testé empiriquement ces questions en mobilisant différentes bases de données sur les attentats terroristes. Environ 12 % des groupes terroristes étudiés ont des relations significatives avec le crime organisé. De nombreux groupes terroristes s'engagent dans la criminalité pour leurs propres comptes sans passer par un intermédiaire. Il apparaît que les groupes terroristes déjà impliqués dans la criminalité (et plus particulièrement dans le trafic de drogues), ceux qui ont des liens avec d'autres groupes terroristes, ceux qui sont plus anciens et dont les actions sont les plus mortelles, coopèrent plus avec le crime organisé. D'autres éléments sont également favorables à de telles coopérations : être sponsorisé par un État, avoir une grande taille et opérer dans des pays moins démocratiques. En revanche, les groupes fondés sur des considérations ethniques ont moins de chance de coopérer avec le crime organisé. Enfin, le nexus ne s'avère pas être lié au contrôle territorial, à la religion ou à l'idéologie du groupe.

L'analyse économique s'est également intéressée au cas où le groupe terroriste peut lui-même verser dans la criminalité pour notamment financer la partie terroriste de son activité (Hausken et Gupta [2015a]). L'engagement terroriste est motivé par la réalisation d'objectifs politiques tandis que l'engagement criminel est financier. Le groupe terroriste financé par un bienfaiteur (État, diaspora, etc.) peut garder une motivation purement politique et idéologique ou bien biaiser ses activités en cherchant des fonds provenant d'activités criminelles. Selon les revenus dont il dispose de la part de bienfaiteurs et l'intensité de la lutte anti-terroriste, l'engagement dans des activités criminelles peut s'avérer vital pour le groupe terroriste afin d'avoir les moyens pour mener ses actions armées. Dans ce cas, une intensification de la lutte anti-terroriste peut induire une plus grande activité criminelle de la part du groupe terroriste.

Dans la continuité de cette analyse, Hausken et Gupta [2015b] testent empiriquement l'implication ou non des groupes terroristes dans les activités criminelles. Pour ce faire, ils construisent trois indicateurs relatifs à

l'orientation idéologique du groupe, à son financement et à la capacité de l'État à imposer des sanctions. Ils montrent que l'orientation idéologique (avec plus ou moins d'activités criminelles) des terroristes dépend positivement du financement régulier par les bienfaiteurs et de la capacité du gouvernement à imposer des sanctions sur les activités terroristes. Dans le cas contraire, les organisations terroristes se transforment en organisations criminelles.

Hausken [2021] propose une analyse dynamique pour simuler l'évolution des groupes terroristes dans le cadre d'un jeu dans lequel plusieurs gouvernements décident de lutter contre eux. Selon le coût de leur intervention, les gouvernements peuvent adopter différentes stratégies qui se traduisent par des situations de passager clandestin (dilemme des prisonniers), ou bien se comporter comme dans un jeu de la poule mouillée, intervenir de manière unilatérale ou enfin jouer de manière coopérative.

Du fait de l'importance du rôle que la population joue dans le bras de fer entre gouvernements et groupes terroristes, il est fondamental de l'intégrer dans l'analyse. La population peut avoir des préférences différentes sur les activités criminelles et terroristes. En se basant sur le travail de Hausken et Gupta [2015a], Ait-Hamlat et Souam [2024] ont développé un modèle dans lequel intervient explicitement la population qui peut fournir un effort plus ou moins important pour soutenir le gouvernement dans sa lutte contre le terrorisme tout en étant intéressée pécuniairement, au moins en partie, aux activités criminelles. De ce fait, le gouvernement devrait donc, avant de répartir ses efforts, prendre en considération l'impact qu'aurait, sur la population, une forte répression de la criminalité. Plus précisément, il apparaît que si le préjudice causé à la population par les activités terroristes est relativement faible, la population n'exerce aucun effort de soutien au gouvernement. De plus, l'effort de la population pour soutenir le gouvernement est complémentaire de l'effort de lutte anti-terroriste de ce dernier lorsque les ressources dont il dispose ne sont pas importantes. En revanche, lorsque ces ressources sont suffisamment importantes une hausse supplémentaire de l'effort du gouvernement se traduit par une baisse de l'effort de la population : il y a substituabilité stratégique. Par ailleurs, le groupe terroriste réagit en augmentant ses activités criminelles lorsque le soutien de la population au gouvernement s'accroît, sachant qu'une répression trop importante des activités criminelles impacterait le bien-être de la population. Ainsi, le choix endogène de l'engagement dans les activités criminelles du groupe terroriste dépend de l'objectif terroriste mais également des gains et des risques encourus dans l'activité criminelle qui lui permet de financer son activité terroriste.

De plus, notons l'importance, pour les groupes terroristes, d'être actifs dans la criminalité. Piazza et Piazza [2020] montrent empiriquement, en analysant des données transversales sur 578 groupes terroristes observés entre 1970 et 2007, que la participation à des activités criminelles réduit les chances de dissolution d'un groupe terroriste d'environ 50 % et prolonge sa durée de vie d'environ 7 ans en moyenne.

Pour conclure sur ce point, notons que l'analyse économique du nexus terrorisme-criminalité met en évidence plusieurs mécanismes structurels qui éclairent la rationalité stratégique des groupes armés non étatiques. Le pre-

mier enseignement réside dans la nature différenciée des coûts d'opportunité. Les travaux de Dal Bó et Dal Bó [2011], validés empiriquement par Dube et Vargas [2013], montrent que les chocs positifs affectant des secteurs intensifs en capital, comme le pétrole ou les minerais, tendent à accroître la violence armée dans les contextes de faible ou de mauvaise gouvernance. À l'inverse, les hausses de revenu dans des secteurs intensifs en travail, tels que la culture du café ou du cacao, réduisent l'attractivité des activités violentes en augmentant le coût d'opportunité du recrutement. Ce résultat suggère que la composition sectorielle de l'économie locale influence directement la structure d'arbitrage des groupes terroristes entre engagement insurrectionnel et prédation criminelle.

Un deuxième mécanisme central est le rôle multiplicateur de la rente criminelle. La littérature, en particulier la méta-analyse de Piazza et Piazza [2020], indique que l'augmentation des revenus issus d'activités illicites tels que le trafic de drogue, les enlèvements et la contrebande accroît significativement la résilience organisationnelle des groupes terroristes. Ces flux permettent d'améliorer les capacités de recrutement, d'augmenter la fréquence des attaques et de consolider les mécanismes logistiques (Hausken et Gupta [2015a], Phillips et Schiele [2024]). Ce phénomène engendre un cercle vicieux où la montée en puissance militaire d'un groupe terroriste alimente sa capacité à sécuriser des flux criminels, lesquels renforcent à leur tour ses capacités offensives.

Enfin, l'économie du nexus révèle la nature dynamique et adaptative des stratégies de survie. Plusieurs travaux montrent qu'une répression ciblée sur le volet terroriste, non accompagnée d'une politique de réduction des incitations criminelles, tend à provoquer un report stratégique des activités vers des segments plus rentables ou moins risqués (Hausken et Gupta [2015b], Ait-Hamlat et Souam [2024]). Ce phénomène de substitution endogène entre crime et terrorisme est particulièrement saillant lorsque les rentes illicites profitent également à certains segments de la population, créant une tension entre les objectifs sécuritaires de l'État et les préférences économiques locales. Dans ce contexte, une politique publique efficace ne saurait se limiter à une stratégie répressive verticale. Elle doit intégrer des leviers horizontaux tels que le développement local, la sécurisation des revenus légaux ainsi que la coopération transfrontalière pour neutraliser les dynamiques qui nourrissent l'interconnexion entre criminalité organisée et action terroriste.

4. Stratégies des gouvernements et politiques publiques

Les politiques publiques relatives au nexus criminalité-terrorisme se sont traduites, dans les faits, par deux types d'intervention. Le premier concerne la lutte sécuritaire à proprement parler menée contre les groupes criminels et terroristes. Le second concerne la lutte contre le financement du terrorisme. D'autres politiques publiques permettant d'endiguer les racines de

ces phénomènes sont également mises en place, en améliorant notamment les conditions économiques et les droits politiques.

Depuis 2001, le besoin d'une coopération accrue entre les deux pans de la lutte sécuritaire (crime et terrorisme) s'est fait pressant entre les autorités judiciaires et les services de renseignements aux niveaux national, régional et international (Björnehed [2004]) en mutualisant les renseignements en matière de surveillance des réseaux, des individus, des déplacements, des systèmes de blanchiment, etc. Du point de vue judiciaire, il y a également eu des tentatives pour fusionner les textes de loi, comme celle avortée aux États-Unis d'Amérique en 2003, la Vital Interdiction of Criminal Terrorist Organisations. Il est à noter toutefois, un renforcement sans précédent des peines de prison et des sanctions financières.

En pratique, des mesures sécuritaires contre un versant, ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur de certaines catégories de citoyens, pourraient avoir des effets sur l'autre versant. Trouver des cultures alternatives viables aux agriculteurs qui vivent de la culture de drogues ou bien brûler leurs champs, pourrait ainsi avoir pour effet d'augmenter le prix de ces drogues. Ce qui augmenterait d'autant les revenus des groupes terroristes qui activent dans le trafic de ces drogues. De plus, la priorité pour contrer le narcoterrorisme a été de concentrer les efforts sur l'Asie centrale et de dissocier clairement les luttes contre le trafic de drogue et le terrorisme ailleurs. Le changement radical des États-Unis d'Amérique en termes d'aide à la lutte anti-terroriste en Colombie, au détriment de la lutte contre le trafic de drogues, est, à ce titre, éloquent. Ceci s'est traduit par une hausse de 25 % du trafic de drogues dans les Caraïbes en direction des États-Unis d'Amérique (Björnehed [2004]). Le même type de priorisation a également eu lieu en Afghanistan et au Sahel. Or, cela peut entraîner des conséquences très néfastes se traduisant par des attentats terroristes d'envergure. A titre d'exemple, les attentats de Madrid 2004, ont été financés par le trafic de drogue issu du Maroc (Jordan et Horsburgh [2005]). Felbab-Brown [2009] fait le même constat pour plusieurs pays (Colombie, Pérou, Royaume-Uni et Afghanistan). Une politique consistant à s'attaquer aux financements des groupes terroristes à travers la destruction de cultures et de plantations de drogues, renforcera les groupes terroristes, du fait que ces groupes subviendront aux besoins primaires des ouvriers travaillant sur les plantations de drogue (santé, nourriture, etc.). Ce qui renforcera d'autant le capital politique du groupe terroriste au sein des populations locales. Ceci est possible lorsque quatre conditions sont réunies : (1) une économie légale peu développée, (2) une économie illégale proposant un nombre élevé d'emplois, (3) la présence de groupes criminels/trafiquants et (4) une forte répression/sanction du gouvernement contre les activités illégales. Ces quelques éléments factuels montrent qu'une coordination entre les deux types d'intervention est nécessaire. Enfin, s'attaquer aux causes sous-jacentes permettant le développement d'activités criminelles et terroristes, en luttant contre la pauvreté et en améliorant l'accès des populations défavorisées à l'éducation et, de manière générale, aux services publics et en garantissant leurs droits citoyens, s'avère également nécessaire.

D'un point de vue théorique, Jiao et Luo [2019] mettent en lumière la complexité des dynamiques des interactions stratégiques entre groupes ter-

roristes et forces antiterroristes, et l'importance cruciale des politiques antiterroristes adaptatives. Les mesures antiterroristes statiques ou inflexibles s'avèrent, en effet, souvent inefficaces puisque les terroristes adaptent leurs stratégies pour exploiter les faiblesses dans les défenses gouvernementales. Avoir des politiques publiques adaptatives consisterait, entre autres, à utiliser des technologies de surveillance avancées, l'analyse de données pour identifier des schémas de comportement suspects et la formation continue des forces de sécurité pour répondre à de nouvelles menaces. Ces auteurs suggèrent que la coopération internationale et l'échange d'informations entre les agences de sécurité de différents pays sont essentiels pour développer des réponses coordonnées et efficaces contre le terrorisme transnational.

Berman *et al.* [2011b] développent le modèle HAM (Hearts-And-Minds) d'insurrection et contre-insurrection à trois acteurs : des rebelles violents, un gouvernement offrant un bien public pour inciter la population à partager, avec lui, l'information et cherchant à minimiser la violence et des civils qui peuvent partager ou non des informations sur les insurgés. Plusieurs résultats du modèle ont été validés empiriquement sur des données microéconomiques post invasion et occupation de l'Irak par les Américains : une amélioration des services publics offerts réduit le niveau de violence et plus particulièrement pour les petits projets à dimension locale (Berman *et al.* [2013]).

Du côté de la criminalité, Freeman [1999] montre que les taux de criminalité sont fortement influencés par les conditions économiques, tels que le taux de chômage et l'inégalité des revenus. Il a constaté que les périodes pendant lesquelles le taux de chômage était élevé sont associées à une augmentation des activités criminelles. Il en conclut que les politiques publiques devraient se concentrer sur la réduction des inégalités économiques et l'amélioration des opportunités économiques pour prévenir et anticiper la criminalité.

Pour lutter contre les insurrections, d'autres politiques peuvent s'avérer efficaces. Ainsi, Shapiro et Weidmann [2015] se posent la question de savoir si une amélioration des communications induit une hausse ou une baisse de la violence des insurgés en Irak. De prime abord, les deux effets sont possibles puisqu'une telle amélioration peut permettre aux insurgés de mieux se coordonner tout comme elle permet à la population de mieux communiquer avec les autorités concernant les insurgés. En utilisant des données microéconomiques sur la période 2004-2009, ils montrent qu'une augmentation des communications mobiles s'est traduite par une baisse de la violence. Ils plaident donc pour un modèle de type HAM selon lequel il serait plus efficace de combattre l'insurrection par la facilité de partage des informations par la population avec les autorités.

En ce qui concerne la lutte contre le nexus crime-terrorisme, Hausken et Gupta [2015a] montre l'intérêt d'une coordination des deux luttes. Plus précisément, ils montrent que les gouvernements peuvent influencer le comportement des groupes terroristes en (1) rendant plus coûteux d'échapper à la surveillance et à l'application de la loi, (2) en augmentant les sanctions pour les organisations qui les financent, (3) en les poussant à substituer leurs activités terroristes par des activités criminelles, (4) en rendant

leurs activités terroristes moins bénéfiques comparativement aux activités criminelles. De même, Ait-Hamlat et Souam [2024] montrent l'intérêt de coordonner les deux luttes.

En pratique, comment ont réagi les pays touchés par le terrorisme ? Pour l'essentiel, les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, après les attaques du 11 septembre 2001, se sont focalisées sur l'accroissement de la probabilité de détection et de punition des activités terroristes planifiées (Garoupa *et al.* [2006]). Ainsi, le *Patriot Act* inclut des dispositions augmentant sensiblement la durée de détention en prison et de contrôle post-sortie de prison qui peut aller jusqu'à la fin de vie des personnes mises en cause. De même, des peines sévères sont appliquées à des personnes ayant aidé d'une manière directe ou indirecte à la préparation ou à la commission d'un acte terroriste. D'autres pays ayant déjà des législations anti-terroristes pour raisons internes (le Royaume-Uni avec l'IRA et l'Espagne avec l'ETA) ont, peu ou prou, suivi le même cheminement que les États-Unis d'Amérique et ont durci leur législation envers notamment les étrangers coupables ou suspects de vouloir commettre des attentats (Garoupa *et al.* [2006]). On note une augmentation phénoménale des moyens alloués à la lutte anti-terroriste, notamment aux États-Unis d'Amérique, depuis les attaques du 11 septembre 2001. Certains questionnent la légitimité et l'efficacité de ces dépenses en évaluant ce qu'elles permettent réellement de sauver comme vies et d'éviter comme dommages économiques (Mueller et Stewart [2014]) alors qu'elles pourraient être bien plus utiles dans d'autres domaines. L'optimalité de telles dépenses ne pourrait s'expliquer que par des niveaux d'aversion au risque très élevés des autorités en charge de la sécurité alors que l'on devrait plutôt s'attendre à ce que ces autorités se comportent de manière neutre vis-à-vis de ces risques sécuritaires (Stewart *et al.* [2011]).

De nombreux travaux ont analysé le deuxième type d'intervention et ont montré comment les politiques publiques mises en place ont effectivement impacté l'activité terroriste. Freeman et Ruehsen [2013] ont examiné les méthodes les plus utilisées par les terroristes pour transférer de l'argent et ont décrit de multiples exemples pour aider à comprendre les exigences nécessaires pour contrer les mouvements de fonds terroristes, notamment les entreprises de services monétaires. La loi sur le secret bancaire les définit comme des négociants ou des changeurs de devises, des encaisseurs de chèques, des mandats, des cartes à valeur stockée et des transmetteurs d'argent. Elles sont généralement soumises aux mêmes réglementations et lois que les banques, mais ne suivent pas les mêmes procédures Know Your Customer⁹. Ce qui implique une porosité sécuritaire en ce qui concerne le transfert d'argent destiné à des activités terroristes. Conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), une solution potentielle afin de lutter contre ce financement, serait d'éradiquer purement et simplement le crime organisé (Amicelle [2008]). En effet, la saisie des produits issus des activités criminelles est équivalente, *de facto*, à supprimer la motivation première, qui est le profit, et complique *in fine* l'élaboration de nouveaux attentats terroristes pour les auteurs. Cette dissuasion totale n'est

9. Procédure mise en œuvre par les entreprises et les banques pour vérifier l'identité de leurs clients conformément aux réglementations de Customer due diligence en vigueur.

toutefois, en pratique, pas toujours possible (pour des raisons de coûts trop élevés), voire pas souhaitable (pour des raisons d'efficacité de l'intervention). Si au niveau d'un pays, le gouvernement peut, selon les moyens dont il dispose, rendre effective une telle politique, au niveau international la coopération entre les différents gouvernements n'apparaît pas comme une solution évidente et ce pour des raisons stratégiques. Une telle coopération, certes souhaitable, ne peut, de ce fait, être possible que par l'intermédiaire d'engagements forts et crédibles de la part des gouvernements. Ce qui peut s'avérer parfois très compliqué notamment en cas d'évolution soudaine des relations diplomatiques entre pays. De même, le manque de ressources et de communication limite davantage cette coopération. Il est également nécessaire d'élaborer une stratégie commune pour rompre les liens entre l'économie informelle et l'économie légale en renforçant la lutte contre le blanchiment de capitaux. En effet, il est bien connu que l'économie informelle facilite le financement du terrorisme à travers le blanchiment d'argent, le commerce illicite et réseaux financiers non régulés (Riaz *et al.* [2024]).

Ainsi, le principal problème qui se pose au niveau international réside dans le manque de coopération entre États. De nombreuses initiatives ont été prises au niveau de l'ONU dans ce sens. De même, le Global Counterterrorism Forum a été créé en 2011 regroupant l'UE et 29 pays. Il est à l'origine, en 2018, du Hague Good Practices, premier document sur le nexus développé à un niveau global. En 2001, le mandat du GAFI a été élargi pour combattre le financement du terrorisme. C'est dans ce cadre qu'une politique d'harmonisation des processus et procédures de contrôle basée sur les normes internationales, en particulier les recommandations du GAFI, s'est imposée aux pays du monde entier. Les États sont contraints de promulguer des lois criminalisant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sont tenus de créer une cellule de renseignement financier. Le Groupe Egmont est composé des cellules de 159 pays. Il permet des échanges de tactiques, techniques et procédures qui ont fonctionné ou pas dans la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Toutefois et même si les pays s'y conforment sur le plan formel, en pratique la lutte n'est pas toujours efficace, voire pas effective (*cf.* le cas du Pakistan dans Sultan *et al.* [2021]). Sont également préconisées la réalisation d'évaluations nationales des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre ces risques, la coordination nationale et la coopération internationale au sein des organisations créées à cet effet.

En pratique, on a observé une multiplication exceptionnelle des mesures adoptées au niveau international. Banifatemi [2002] distingue l'adoption de mesures générales telles que l'incrimination du financement du terrorisme international, l'adoption de règles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux pour dissuader le financement de groupes terroristes par des ONG ou des groupes criminels, et l'adoption de mesures individuelles telles que le gel et la confiscation des avoirs, les enquêtes et les déclarations de soupçons, les sanctions économiques et autres mesures similaires. La deuxième catégorie de mesures, qui nuisent financièrement aux individus considérés comme des soutiens de groupes terroristes, ont un réel impact sur la détérioration du lien entre les groupes terroristes et leurs sources de

financement. Ci-après, nous analysons brièvement, au niveau régional, cette coopération du double point de vue de son organisation et de son efficacité.

Aux États-Unis d'Amérique, les efforts contre la criminalité et le terrorisme sont différents selon que ces organisations agissent localement (forces de l'ordre) ou à l'étranger (armée). À l'intérieur, l'existence de nombreux organismes aux missions complémentaires et aux pouvoirs et juridictions différents, rend la collaboration difficile, malgré les efforts post 11 septembre 2001. En pratique, ces organismes ont eu du mal à s'attaquer au nexus entre la criminalité et le terrorisme en choisissant de se concentrer sur les organisations criminelles ou les groupes terroristes individuellement, plutôt que de les considérer comme liés. C'est particulièrement le cas en Amérique latine et au Moyen-Orient malgré les efforts consentis par les différentes agences gouvernementales. Des partenariats internationaux s'avèrent de ce fait nécessaires (Mainiero [2022]). C'est dans ce contexte que les États-Unis ont amélioré leur collaboration avec Europol (Office européen de police) pour l'entraide judiciaire par le biais de traités juridiques permettant le déploiement d'attachés juridiques du FBI dans les tribunaux européens, ainsi que d'accords d'extradition. En outre, les États-Unis ont également lancé des programmes de coopération avec plusieurs pays asiatiques (Singapour, Malaisie, Thaïlande et Indonésie).

Au niveau européen, on considère qu'il existe peu de preuves de l'existence d'un nexus systématique crime-terrorisme. La coopération entre les deux est de nature opportuniste, de court terme et limitée aux aspects logistiques du crime, comme la fourniture d'armes pour commettre les actes terroristes¹⁰. Il existe également un chevauchement dans les recrutements, notamment dans les prisons. Seuls certains pays de l'Europe de l'Est et des Balkans sont considérés comme vulnérables notamment à cause de frontières peu sûres. Après les différentes attaques terroristes sur son sol, l'UE a réagi essentiellement en mettant l'accent sur la lutte contre le trafic des armes, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Trois volets sont particulièrement utilisés dans la lutte contre le terrorisme : la coopération policière (Europol), la coopération judiciaire (Eurojust) et le contrôle des frontières (Frontex). On note une attention grandissante portée au nexus crime-terrorisme mais il ne s'agit pas d'une priorité (Van Poecke et Wouters [2022]). Le Conseil de l'Europe a, de son côté, introduit le nexus à travers trois conventions : convention sur la cybercriminalité (2001), convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (2005), et convention sur les infractions visant des biens culturels (2017) à la suite, pour cette dernière, de l'implication des groupes terroristes dans la destruction délibérée de patrimoine culturel et du fait que le commerce illégal de biens culturels représente une source de financement pour ces groupes (Palmyre en Syrie). De plus, un comité intergouvernemental (CODEXTER, Comité d'Experts sur le Terrorisme) a été créé en 2003 afin de coordonner la lutte anti-terroriste, devenu depuis 2018 le CDCT (Comité de lutte contre le terrorisme). Durant quelques années (2016-2019), les liens entre le crime organisé et le terrorisme étaient la priorité du CODEXTER et du CDCT en lien avec le CDPC

10. Terrorism Situation and Trend Report, Europol 2020.

(Comité pour les problèmes criminels) qui coordonne les activités du Conseil relatives à la prévention du crime et à son contrôle. Toutefois, malgré la mise en œuvre de diverses procédures (mandat d'arrêt européen, *task forces* communes d'enquête, liste commune d'organisations terroristes, utilisation des possibilités offertes par Eurojust et Europol et approbation d'un protocole à la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres), les résultats n'étaient pas probants (Jakob [2006]) et le problème de coordination pas résolu. Au niveau européen, on considère maintenant le terrorisme comme une forme de criminalité et que les moyens utilisés pour lutter contre le crime organisé devraient également l'être pour lutter contre le terrorisme. L'évaluation de la politique européenne de lutte contre le nexus selon le Hague Good Practices, par Van Poecke et Wouters [2022], ne reflète pas une approche cohérente et pointe du doigt un manque de coordination et aussi de mise en œuvre effective des politiques au niveau des pays.

En Afrique, malgré les efforts pour créer des instances de coordination et la promulgation de lois et de décrets visant à créer un cadre juridique et institutionnel pertinent, on observe une augmentation continue du trafic de drogue, de la corruption et du terrorisme dans la région (Touré [2017]). Les opérations militaires contre les groupes terroristes ont engendré leur migration vers les frontières des pays, les poussant parfois à se rapprocher d'autres groupes criminels ou terroristes (Touré [2017]). Le GAFI a publié, en 2021, un rapport sur les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) mises en place dans un pays clé (Afrique du Sud), en évaluant le niveau de conformité par rapport aux 40 recommandations du GAFI ainsi que le niveau d'efficacité du système sud-africain de LBC/FT. Malgré une bonne connaissance des risques et une production efficace de renseignements financiers, le rapport note un manque de compétences et de ressources dans les enquêtes proactives et la nécessité d'améliorer la coopération internationale.

En Asie du Sud-Est, Croissant et Barlow [2007] montrent que malgré les efforts fournis en matière de création de cellules de renseignement financier et l'existence de jure d'une coopération entre les États, seuls quelques pays fournissent des preuves d'efforts crédibles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en procédant à des arrestations ou à des poursuites et à des saisies ou au gel des avoirs liés au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent. Ainsi, alors que ces pays convergent vers l'acceptation des normes, comme en témoigne la transposition des règles internationales dans les droits nationaux, ils divergent en termes de respect et de mise en œuvre de ces règles.

5. Conclusion

Cet article a permis, dans un premier temps, de donner un aperçu concis de la littérature sécuritaire relative aux liens et interconnexions entre la criminalité et le terrorisme. Dans un deuxième temps, une étude du terro-

risme et du nexus terrorisme-criminalité, basée sur l'analyse économique du crime, est proposée avec des recommandations en matière de lutte contre ce phénomène. Ce qui a donné lieu, dans un dernier temps, à une analyse, à l'aune de ces enseignements, des différentes politiques publiques utilisées par les gouvernements pour lutter contre ce fléau.

Plus précisément, en matière d'évaluation des politiques publiques de lutte contre le nexus criminalité-terrorisme, il a été constaté une efficacité plus ou moins importante des stratégies mises en place, s'agissant notamment des ressources allouées à la lutte contre la criminalité organisée et celles allouées à la lutte contre le terrorisme. En effet, la disponibilité des ressources varie en fonction des gouvernements. Ce qui restreint leur aptitude à lutter efficacement contre le nexus criminalité-terrorisme dans certaines régions du monde. De ce constat, ressort l'importance primordiale de la coopération des gouvernements et la mise à disposition (en commun) des ressources techniques et sécuritaires.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la lutte contre la criminalité, sans politique sociale d'accompagnement, renforce les groupes terroristes qui peuvent recruter plus de personnes laissées pour compte et qui peut profiter de gains substantiels en s'engageant dans la criminalité. De même, si l'État renforce la lutte contre le terrorisme au détriment de la lutte contre la criminalité cela induit une hausse importante de cette dernière, comme le montre clairement le cas du trafic de drogues aux États-Unis post-attentats du 11 septembre 2001. Ce qui appelle à une coordination accrue des deux luttes tout en s'attaquant aux raisons de l'apparition de ces phénomènes (pauvreté, déni de justice, etc.). Par ailleurs, il est important de noter que si la lutte antiterroriste a pu affaiblir certains groupes terroristes et éliminer des leaders importants, cela a eu pour conséquence la création de groupes plus petits et plus difficiles à combattre. On est passé de structures centralisées à des structures décentralisées, comme avec l'émergence de franchises régionales autonomes d'Al-Qaïda en Afrique et au Moyen-Orient. Au Sahel, les petits groupes terroristes ont profité des dynamiques locales (conflits interethniques et États faibles) pour étendre leur influence. Ces petits groupes terroristes sont caractérisés par une violence extrême. Le financement des groupes terroristes a également évolué avec l'utilisation des cryptomonnaies, en plus des trafics de drogue, d'œuvres d'art, etc. Aussi, les groupes terroristes utilisent de plus en plus les nouvelles technologies que ce soit pour leur financement, leur recrutement, leur propagande ou encore la planification de leurs attaques. Enfin, il existe de plus en plus d'attaques de la part d'individus isolés sans connexion directe avec des groupes terroristes. Gaibulloev et Sandler [2019] résument les principaux points relatifs à l'évolution des groupes terroristes. Après 2001, on note une prépondérance des groupes terroristes religieux créés (30 % contre 9 % avant 1990) alors qu'en nombre les groupes terroristes de gauche ou nationalistes restent stables. De plus, leurs attaques sont beaucoup plus meurtrières. On note également un changement dans les types d'action : développement des prises d'otages et attaques armées dans les espaces publics bondés. Selon qu'il y a contrôle ou non d'un territoire et selon la faiblesse de l'État, les groupes terroristes peuvent opter pour de la guérilla ou des attaques terroristes. Dans les autres cas, les groupes terroristes se sont davantage appuyés sur des réseaux faiblement liés et à petits effectifs de sorte à

limiter la compromission d'un grand nombre de membres à la suite d'une infiltration. Les gouvernements éprouvent, en pratique, des difficultés accrues pour lutter contre ces microgroupes terroristes ou criminels. En effet, la capacité de détection est moins importante si les groupes sont plus petits, ce qui augmente *in fine* la probabilité de réussite des attentats terroristes ou des activités criminelles, même si la violence des groupes terroristes augmente avec leur taille et leur expérience (Clauzet et Gleditsch [2012]). Deux autres phénomènes rendent également difficile la lutte contre ces interconnexions et les groupes terroristes. Tout d'abord, la coopération entre les groupes terroristes ne cesse de s'étendre avec des organisations principales très connectées et stables et des organisations périphériques peu connectées et variables (Cui *et al.* [2024]) et l'effet de répétition qui apparaît à la suite d'attentats commis par un groupe (Chuang *et al.* [2019]).

Pour conclure, il serait important d'élargir les perspectives de recherche en se focalisant notamment sur l'importance du rôle de la population et des modalités de réduction de son intérêt dans les activités terroristes et criminelles. En l'occurrence à travers l'allocation de plus de ressources pour l'élévation du niveau de vie des populations sources et victimes de criminalité et de terrorisme, notamment à travers une éducation de qualité, un accès aux soins, au travail et une satisfaction de leurs besoins primaires. Ce qui aurait comme conséquence de priver les réseaux criminels et mafieux d'un soutien vital et de leurs bases de recrutement.

Références bibliographiques

- AIT-HAMLAT M., SOUAM S. [2024], The crime-terrorism nexus and population involvement. A theoretical analysis, mimeo EconomiX.
- AMICELLE A. [2008], État des lieux de la lutte contre le financement du terrorisme : entre critiques et recommandations, *Cultures & conflits*, (71), 169-176.
- AROSSI Z., HAMDIOU M., SMIDA M. [2024], Determinants of terrorism in the MENA region: a Bayesian Model Averaging based approach, *Journal of Economic Analysis*, 3(3), 1-24.
- BANIFATEMI Y. [2002], La lutte contre le financement du terrorisme international, *Annuaire français de droit international*, 48(1), 103-128.
- BECKER G. S. [1968], Crime and punishment: An economic approach, *Journal of Political Economy*, 76(2), 169-217.
- BERMAN E., CALLEN M., FELTER J. H., SHAPIRO J. N. [2011a], Do working men rebel? Insurgency and unemployment in Afghanistan, Iraq, and the Philippines, *Journal of Conflict Resolution*, 55(4), 496-528.
- BERMAN E., SHAPIRO J. N., FELTER J. H. [2011b], Can hearts and minds be bought? The economics of counterinsurgency in Iraq, *Journal of Political Economy*, 119(4), 766-819.
- BERMAN E., FELTER J. H., SHAPIRO J. N., TROLAND E. [2013], Modest, secure, and informed: Successful development in conflict zones, *American Economic Review*, 103(3), 512-517.

- BERMAN N., COUTTENIER M., ROHNER D., THOENIG M. [2017], This mine is mine! How minerals fuel conflicts in Africa, *American Economic Review*, 107(6), 1564-1610.
- BJÖRNEHED E. [2004], Narco-terrorism: The merger of the war on drugs and the war on terror, *Global Crime*, 6(3-4), 305-324.
- BLOMBERG S. B., HESS G. D., WEERAPANA A. [2004a], An economic model of terrorism, *Conflict Management and Peace Science*, 21(1), 17-28.
- BLOMBERG S. B., HESS G. D., ORPHANIDES A. [2004b], The macroeconomic consequences of terrorism, *Journal of Monetary Economics*, 51(5), 1007-1032.
- CAMERON S., BARRETT S. [2005], The Economics of Security in: Sandler T., Hartley K. (eds.), *The Handbook of Defense Economics. Vol. 2*, North Holland, 1309-1346.
- CHALFIN A., MCCRARY J. [2017], Criminal deterrence: A review of the literature, *Journal of Economic Literature*, 55(1), 5-48.
- CHONÉ P., SOUAM S., VIALFONT A. [2014], On the optimal use of commitment decisions under European competition law, *International Review of Law and Economics*, 37, 169-179.
- CHUANG Y. L., BEN-ASHER N., D'ORSOGNA M. R. [2019], Local alliances and rivalries shape near-repeat terror activity of al-Qaeda, ISIS, and insurgents, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(42), 20898-20903.
- CILLUFFO F. [2000], *The threat posed from the convergence of organized crime, drug trafficking, and terrorism*. Testimony of the Deputy Director, Global Organized Crime Program, Director, Counterterrorism Task Force, Centre for Strategic and International Studies, Washington (DC). to the US House Committee on the Judiciary Subcommittee on Crime.
- CLAUSET A., GLEDITSCH K. S. [2012], The developmental dynamics of terrorist organizations, *PloS One*, 7(11), e48633.
- COLLIER P. [2000], Rebellion as a quasi-criminal activity, *Journal of Conflict resolution*, 44(6), 839-853.
- COLLIER P., HOFFLER A. [2004], Greed and grievance in civil war, *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563-595.
- CORNISH D. B., CLARKE R. V. [1986], *The Reasoning Criminal: Rational Choice Perspectives on Offending*, New Brunswick, Transaction.
- COUTTENIER M., SOUBEYRAN R. [2015], A Survey of the Causes of Civil Conflicts: Natural Factors and Economic Conditions, *Revue d'économie politique*, (6), 787-810.
- CROISSANT A., BARLOW D. [2007], Following the money trail: Terrorist financing and government responses in Southeast Asia, *Studies in Conflict & Terrorism*, 30(2), 131-156.
- CUI D., OU C., LU X. [2024], Evolution of the global terrorist organizational cooperation network, *PloS one*, 19(1), e0281615.
- DAL BÓ E., DAL BÓ P. [2011], Workers, warriors, and criminals: social conflict in general equilibrium, *Journal of the European Economic Association*, 9(4), 646-677.
- DE BOER J., BOSETTI L. [2015], The crime-conflict "nexus": State of the Evidence, *United Nations University Centre for Policy Research, Occasional Paper* 5.
- DUBE O., VARGAS J. F. [2013], Commodity price shocks and civil conflict: Evidence from Colombia, *Review of Economic Studies*, 80(4), 1384-1421.

- EHRlich I. [1973], Participation in illegitimate activities: A theoretical and empirical investigation, *Journal of Political Economy*, 81(3), 521-565.
- ENDERS W., PARISE G. F., SANDLER T. [1992], A time-series analysis of transnational terrorism: Trends and cycles, *Defence and Peace Economics*, 3(4), 305-320.
- ENDERS W., SANDLER T. [2006], Distribution of transnational terrorism among countries by income class and geography after 9/11, *International Studies Quarterly*, 50(2), 367-393.
- FELBAB-BROWN V. [2009], *Shooting up: Counterinsurgency and the war on drugs*, Brookings Institution Press.
- FREEMAN R. B. [1999], The economics of crime, in: Ashenfelter O. C., Card D. (eds.), *Handbook of labor economics*. Vol. 3, North Holland, 3529-3571.
- FREEMAN M., RUEHSEN M. [2013], Terrorism financing methods: An overview, *Perspectives on terrorism*, 7(4), 5-26.
- GAIBULLOEV K., SANDLER T. [2019], What we have learned about terrorism since 9/11, *Journal of Economic Literature*, 57(2), 275-328.
- GAROUPA N. [1997], The theory of optimal law enforcement, *Journal of Economic Surveys*, 11(3), 267-295.
- GAROUPA N., KLICK J., PARISI F. [2006], A law and economics perspective on terrorism, *Public Choice*, 128(1), 147-168.
- GAUB F., LISIECKA J. [2017], *The crime-terrorism nexus*, European Union Institute for Security Studies (EUISS).
- GAUB F., PAUWELS A. [2017], *Counter-terrorism cooperation with the Southern Neighbourhood*, Policy Department, Directorate-General for External Policies.
- GLAESER E. L., SACERDOTE B. [2000], The determinants of punishment: Deterrence, incapacitation and vengeance, *Working Paper 7676*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- GROSSMAN H. I. [1991], A general equilibrium model of insurrections, *American Economic Review*, 81(4), 912-921.
- GROSSMAN H. I. [1999], Kleptocracy and revolutions, *Oxford Economic Papers*, 51(2), 267-283.
- HAUSKEN K., GUPTA D. K. [2015a], Government protection against terrorism and crime, *Global Crime*, 16(2), 59-80.
- HAUSKEN K., GUPTA D. K. [2015b], Terrorism and organized crime: The logic of an unholy alliance, *International Journal of Contemporary Sociology*, 52(2), 1-26.
- HAUSKEN K. [2021], Governments playing games and combating the dynamics of a terrorist organization, *International Game Theory Review*, 23(2), 2050013.
- HÜBSCHLE A. [2011], From theory to practice: Exploring the organized crime-terror nexus in Sub-Saharan Africa, *Perspectives on Terrorism*, 5(3/4), 81-95.
- JAKOB F. [2006], L'Union européenne et la lutte contre le financement du terrorisme, *Études internationales*, 37(3), 423-437.
- JETTER M. [2017], The effect of media attention on terrorism, *Journal of Public Economics*, 153, 32-48.
- JIAO Y., LUO Z. [2019], A model of terrorism and counterterrorism with location choices, *Public Choice*, 179(3), 301-313.
- JOHNSON P. [2019], The Crime and State Terrorism Nexus: How Organized Crime Appropriates Counterinsurgency Violence, *Perspectives on Terrorism*, 13(6), 16-26.

- JORDAN J., HORSBURGH N. [2005], Mapping jihadist terrorism in Spain, *Studies in Conflict & Terrorism*, 28(3), 169-191.
- KRAMER R. [2022], An examination of hybrid organized criminal groups' alliances with terrorist groups, *Trends in Organized Crime*, 25(3), 338-360.
- KRUEGER A. B., MALEČKOVÁ J. [2002], Education, poverty and terrorism: Is there a causal connection? *Journal of Economic Perspectives*, 17(4), 119-144.
- KRUEGER A. B. [2007], Introduction to What Makes a Terrorist: Economics and the Roots of Terrorism. *Introductory Chapters*.
- KRUEGER A. B., LAITIN D. D. [2008], Kto kogo?: A cross-country study of the origins and targets of terrorism, *Terrorism, economic development, and political openness*, 5, 148-173.
- LEE D. S., MCCRARY J. [2017], The deterrence effect of prison: Dynamic theory and evidence, in: Cattaneo M. D., Escanciano J. C. (ed.), *Regression Discontinuity Designs*, 73-146, Emerald Publishing Limited.
- MAINIERO D. [2022], *A Qualitative Study to Determine the Impact of the United States' Strategy to Combat the Crime-Terror Nexus*, Doctoral dissertation, North-central University.
- MAKARENKO T. [2001], Transnational crime and its evolving links to terrorism and instability, *Jane's Intelligence Review*, 13(11), 22-24.
- MAKARENKO T. [2004], The crime-terror continuum: tracing the interplay between transnational organized crime and terrorism, *Global Crime*, 6(1), 129-145.
- MAKARENKO T., MESQUITA M. [2017], Categorising the crime-terror nexus in the European Union, in: Carrapico H., Irrera D., Tupman B. (eds.), *Criminals and Terrorists in Partnership*, Routledge, 57-72.
- MILTON D. J., SPENCER J. W. [2013], What Makes Criminals Rational? Economic Analysis and the Formation of Public Policy, *Public Finance Review*, 41(6), 718-744.
- MINAMI N. A. [2010], Defeating the International Criminal-Terrorist Network, *Culture and Conflict Review*, 4(3).
- MUELLER J., STEWART M. G. [2014], Evaluating counterterrorism spending, *Journal of Economic Perspectives*, 28(3), 237-248.
- OKOLI A. C., NWANGWU C. [2023], Organized crime-terror nexus: Interrogating the linkage between banditry and terrorism in Northern Nigeria, *Journal of Asian and African Studies*, 58(5), 766-778.
- PAOLI L., FIJNAUT C. [2022], Conceptualizing the nexus between organized crime and terrorism in: Paoli L., Fijnaut C., Wouters J. (eds.), *The nexus between organized crime and terrorism: Types and responses*, Edward Elgar Publishing.
- PARENT O., ZOUACHE A. [2024], On the Political Economy of conflicts in the Middle East and Africa, *Economic Research Forum*.
- PERLIGER A., PALMIERI M. [2022], Mapping connections and cooperation between terrorist and criminal entities, *Studies in Conflict & Terrorism*, 45(5-6), 335-347.
- PHILLIPS B. J., SCHIELE A. [2024], Dogs and cats living together? Explaining the Crime-Terror Nexus, *Terrorism and Political Violence*, 36(5), 699-715.
- PIAZZA J., PIAZZA S. [2020], Crime pays: Terrorist group engagement in crime and survival, *Terrorism and Political Violence*, 32(4), 701-723.
- POLINSKY A. M., SHAVELL S. [2000], The economic theory of public enforcement of law, *Journal of Economic Literature*, 38(1), 45-76.

- POLINSKY A. M., SHAVELL S. [2007], The theory of public enforcement of law. *Handbook of Law and Economics*, 1, 403-454.
- ROYAL ULSTER CONSTABULARY [1995], Annual drug seizures and paramilitary involvement, Internal Report, Belfast.
- RIAZ M. F., JADOON A. K., LIAQAT S., IQBAL M. [2024], Nexus between terrorism and shadow economy in developing countries: An empirical investigation by using structural equation models (SEMs), *Journal of Asian Development Studies*, 13(2), 365-383.
- SCHMID A. P. [1996], The links between transnational organized crime and terrorist crimes, *Transnational Organized Crime*, 2(4), 40-82.
- SCHMID A. P. [2018], Revisiting the relationship between international terrorism and transnational organised crime 22 years later, *ICCT Research paper*.
- SCHNEIDER F., BRÜCK T., MEIERRIEKS D. [2010], The economics of terrorism and counter-terrorism: A survey, *CESifo*.
- SHAPIRO J. N., WEIDMANN N. B. [2015], Is the phone mightier than the sword? Cellphones and insurgent violence in Iraq, *International Organization*, 69(2), 247-274.
- SHELLEY L. I., PICARELLI J. T. [2005], Methods and motives: Exploring links between transnational organized crime and international terrorism, *Trends in Organized Crime*, 9(2), 52-67.
- SINGH B. [2018], Crime-terror nexus in southeast Asia: Case study of the Abu Sayyaf group, *Counter Terrorist Trends and Analyses*, 10(9), 6-10.
- STEWART M. G., ELLINGWOOD B. R., MUELLER J. [2011], Homeland security: A case study in risk aversion for public decision-making, *International Journal of Risk Assessment and Management*, 15(5-6), 367-386.
- SULTAN N., MOHAMED N., BASHIR M. A., BASHIR M. F. [2021], The anti-money laundering and counter financing of terrorism policy in Pakistan: Is it truly combating or just a high-level desk work bureaucracy? *Journal of Public Affairs*, e2731.
- SVERDLICK A. R. [2005], Terrorists and organized crime entrepreneurs in the "triple frontier" among Argentina, Brazil, and Paraguay, *Trends in Organized Crime*, 9(2), 84-93.
- TEINER D. [2020], Cartel-related violence in Mexico as narco-terrorism or criminal insurgency, *Perspectives on terrorism*, 14(4), 83-98.
- TOURÉ M. I. [2017], La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, *Sécurité globale*, (4), 5-16.
- UNICRI [2024], *The Nexus between Transnational Organized Crime and Terrorism in Latin America*, United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute.
- VAN POECKE T., WOUTERS J. [2022], The nexus between organized crime and terrorism: policy responses from the European Union and the Council of Europe, in: Paoli L., Fijnaut C., Wouters J. (eds.), *The nexus between organized crime and terrorism: Types and responses*, Edward Elgar Publishing, 452-488.
- VARAINE S. [2020], Revisiting the economics and terrorism nexus: collective deprivation, ideology and domestic radicalization in the US (1948–2016), *Journal of quantitative criminology*, 36, 667-699.

Législations

A/RES/49/60.

Council recommendation of 9 December 1999 on cooperation in combating the financing of terrorist groups. (1999). *Official Journal*, C 373.

GAFI (2012-2022), *International Standards on Combating Money Laundering and the Financing of Terrorism & Proliferation*, GAFI, Paris, France.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2017*.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2019*.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2022*.

S/RES/1373 (2001).

S/RES/2322 (2016).